



2.4.2.4. Tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver. Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisé par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minime. Les tornades se produisent le plus souvent au cours de la période estivale.

La commune de Saint-Priest-Taurion a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles liée à une tempête (arrêté du 18 novembre 1982).

L'AEI est donc potentiellement soumise à ce risque.

2.4.2.5. Feu de forêt

On définit le feu de forêt comme un incendie qui a atteint une formation forestière (organisée ou spontanée) ou des formations végétales plus ou moins hautes avec quelques arbres éparses (landes, friches, terrains vacants non cultivés ni pâturés) dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à un hectare.

Le département de la Haute-Vienne n'est pas considéré comme un département situé dans une région particulièrement exposée aux risques d'incendie de forêts. En conséquence, aucune commune du département n'est répertoriée à risque majeur de feux de forêt.

On notera tout de même que l'AEI se trouve en limite de boisements de feuillus essentiellement : la ripisylve du ruisseau Le Cussou et de son affluent, au nord et la forêt de Mazeau à l'est.

2.4.3. Prise en compte des risques naturels sur la commune

Aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ne concerne la commune de Saint-Priest-Taurion.

L'AEI se situe à l'écart de toute zone inondable, mais sa partie nord, correspondant aux secteurs proches de la vallée du Cussou et de son affluent, est soumise au phénomène de remontée de nappe.

La commune de Saint-Priest-Taurion se situe en zone de sismicité faible dans laquelle des prescriptions parasismiques particulières s'appliquent pour les ouvrages « à risque normal » de type III et IV. Les moitiés nord et est de l'AEI se trouvent en zone d'aléa faible pour le risque de retrait et gonflement d'argile. Ce secteur a fait cependant l'objet de dépôts de gravats et déchets inertes qui modifient cet aléa sur les couches les plus superficielles. Le risque de mouvement de terrain serait plutôt lié ici à la nature hétérogène des matériaux stockés. Aucune cavité ni mouvement de terrain n'est recensé au sein l'AEI.

La commune de Saint-Priest-Taurion, comme tout le département de la Haute-Vienne, est potentiellement sujette au risque de tempête. Ce risque concerne l'AEI comme tout le secteur d'étude.

La Haute-Vienne n'est pas considérée comme un département sensible aux feux de forêts. Les franges nord et est de l'AEI sont néanmoins boisées de feuillus.

Aucun Plan de Prévention des Risques Naturels n'est en vigueur sur le territoire communal.

L'AEI n'est concernée par aucun risque naturel majeur. Aucune contrainte particulière ne s'impose ici au projet.

⇒ **Sensibilité de l'environnement : très faible**



3. ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

3.1. TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

3.1.1. Réseau Natura 2000

3.1.1.1. Concernant l'aire d'étude immédiate

L'AEI n'est pas directement concernée par aucun site appartenant au réseau Natura 2000.

3.1.1.2. Aux alentours de l'aire d'étude immédiate

On note une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) localisée à environ 5,4 km au Nord de l'AEI. Il s'agit de la **ZSC « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac »** (identifiant national FR7401141), d'une superficie de 692 ha.

Ce site est constitué, entre autres, d'anciennes galeries minières qui ne sont plus exploitées, accueillant des populations denses de certaines espèces de chauves-souris, notamment en période d'hivernage.

Description du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	25 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N14 : Prairies améliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	25 %
N17 : Forêts de résineux	15 %
N19 : Forêts mixtes	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Habitats d'intérêt communautaire recensés :

Cinq habitats d'intérêt communautaire ont été recensés au sein de ce zonage :

Nom	Couverture	Qualité des données	Conservation
4030 – Landes sèches européennes	0,45%	Bonne	Bonne
6410 – Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,35%	Bonne	Moyenne / Réduite

Nom	Couverture	Qualité des données	Conservation
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,06 %	Bonne	Bonne
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1,13 %	Bonne	Bonne
9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	8,27%	Bonne	Bonne

* Forme prioritaire de l'habitat

Espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire visées :

Mammifères

Nom	Statut	Qualité des données	Conservation	Isolement	Évaluation globale
<i>Myotis myotis</i> (1324)	Hivernage	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne
	Reproduction	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Lutra lutra</i> (1355)	Résidente	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)	Résidente	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304)	Résidente	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Myotis blythii</i> (1307)	Résidente	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Myotis emarginatus</i> (1321)	Résidente	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Myotis bechsteinii</i> (1323)	Résidente	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne

Invertébrés

Nom	Statut	Qualité des données	Conservation	Isolement	Évaluation globale
<i>Lucanus cervus</i> (1083)	Résidente	Bonne	Bonne	Non isolée	Bonne

3.1.2. Zonages de protection

3.1.2.1. Concernant l'aire d'étude immédiate

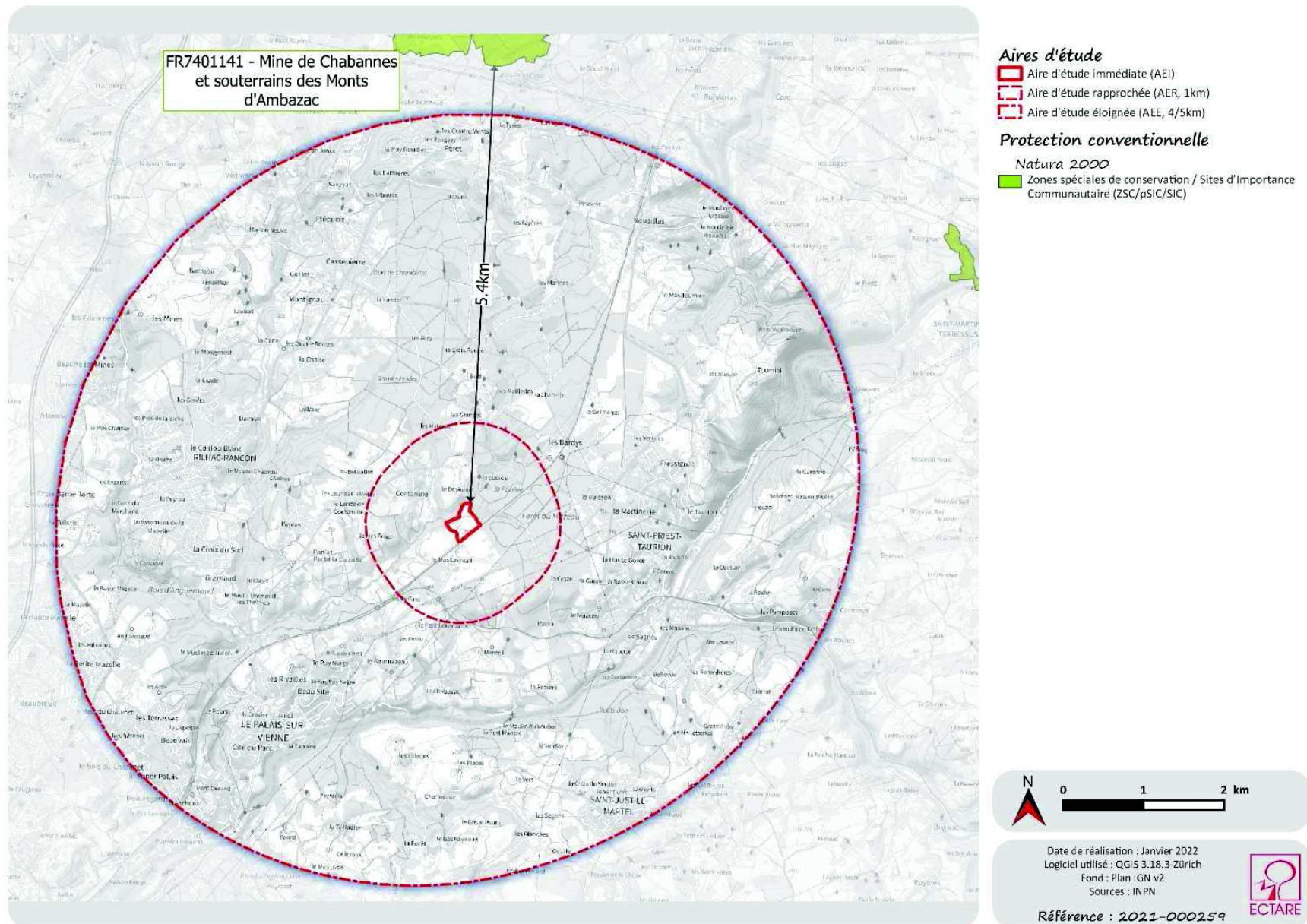
L'AEI n'est concernée par aucun zonage de protection (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...).

3.1.2.2. Aux alentours de l'aire d'étude immédiate

Aucun zonage de protection réglementaire n'est recensé dans un rayon de 4 km autour de l'AEI.



Carte 13 : Situation des aires d'études vis-à-vis du réseau Natura 2000 local





3.1.3. Zonages d'inventaire

3.1.3.1. Concernant l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun zonage d'inventaire de type ZICO³ ou ZNIEFF⁴.

3.1.3.2. Aux alentours de l'aire d'étude immédiate

4 ZNIEFF sont recensées au sein de l'aire d'étude éloignée (rayon de 4 km).

ZNIEFF de type I « Vallée de la Vienne du pont de Noblat à la confluence avec le Taurion » (identifiant national 740120219) localisée à environ 2,6 km au Sud-Est de l'AEI

La ZNIEFF couvre un secteur de la Vienne compris entre Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Priest-Taurion en Haute-Vienne. Encore assez peu perturbés, les habitats de cette ZNIEFF hébergent des espèces floristiques et faunistiques remarquables, principalement associées aux milieux aquatiques et humides (loutre d'Europe, sonneur à ventre jaune, moule perlière...).

Milieux déterminants : Chênaie atlantique mixte à jacinthe de bois, Franges des bords boisés ombragés, Lisières mésophiles, Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide, Groupements de petits potamots, Voiles des cours d'eau, Végétation des rivières eutrophes

Intérêts faunistiques : sonneur à ventre jaune, campagnol amphibie, genette commune, loutre d'Europe, noctule commune, petit rhinolophe, gromphe semblable, agrion orangé, cincle plongeur, grand corbeau, faucon pèlerin, milan royal, bouvreuil pivoine

Intérêts floristiques : Bistorte officinale, Cardamine impatiente, Circée intermédiaire, Corydale solide, Doronic d'Autriche, Épilobe des collines, Erythrone dent-de-chien, Géranium brun, isopyre faux-pigamon, Mouron délicat, Myriophylle à feuilles alternes, Persicaire naine, Rorippe des Pyrénées, Scille à deux feuilles, Sénéçon fausse-cacalie, Épiaire des Alpes, Scille lis-jacinthe, Arabette glabre, Prêle d'hiver, Polystic des montagnes

ZNIEFF de type I « Pelouses et prairies acidiphiles de Nouaillas » (identifiant national 740120180) localisée à environ 3km au Nord-Est

Le périmètre englobe un ensemble de pelouses et prairies maigres de fauche, non amendées, avec un cortège floristique très caractéristique de ces habitats oligotrophes. La topographie, bien que peu mouvementée, suffit à dessiner une topo-séquence du mésophile à l'hygrophile tourbeux : Pelouse à Nard ; Prairie de fauche thermo-atlantique ; Pré tourbeux atlantique. L'enclavement partiel de ces milieux herbacés dans un contexte forestier (Domaine de Bort) et une certaine difficulté d'accès, constituent, en soi, une protection. Cet ensemble est hors système agricole, géré par une fauche annuelle destinée à "entretenir" et produire du foin. Ces pelouses hébergent, a priori, la plus belle population d'Orchis bouffon des monts d'Ambazac.

Milieux déterminants : Prairies de fauche atlantiques, Prairies à jonc acutiflore, Gazons à Nard raide

Intérêts floristiques : Scirpe à tiges nombreuses, Mouron délicat, Pédiculaire des bois, Pissenlit de Nordstedt

ZNIEFF de type II « Vallée du Taurion, des sources à la confluence avec la Vienne » (identifiant national 740002787) localisée à environ 3,7 km au Nord-Est de l'AEI

Au plan écologique, la vallée du Taurion présente une grande richesse de milieux remarquables : tourbières et landes humides dans le secteur amont, forêt de pente et hêtraies dans la zone aval aux pentes relativement fortes. C'est également dans cette zone que persistent très localement des landes sèches sur les endroits bien exposés sur sol peu profond. La vallée est relativement calme et sauvage, ce qui permet l'accueil de certaines espèces de vertébrés particulièrement farouches comme la Genette ou la Loutre. De nombreuses espèces de faune et de flore ont été recensées ces dernières années révélant sa richesse insoupçonnée.

Milieux déterminants : Hêtraies, Chênaies acidiphiles, Mégaphorbiaies, Communautés à grandes laîches, Végétation des falaises siliceuses, Gazons amphibies, Bas-marais acides, Tourbières, Landes humides, Landes sèches, Chênaies-charmaies, Prairies à molinie, Pelouses à nard raide, Végétations des rivières oligotrophes acidiphiles, Bois tourbeux

Intérêts faunistiques : sonneur à ventre jaune, écrevisse à pieds blancs, damier de la succise, barbastelle d'Europe, genette commune, loutre d'Europe, murin de Bechstein, murin à oreilles échancrées, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, moule perlière, agrion de Mercure, cordulégastre bidenté, sympétrum noir, autour des palombes, engoulevent d'Europe, grimpeur des bois, cincle plongeur, circaète Jean-le-Blanc, pigeon colombin, grand corbeau, pic mar, pic noir, faucon pèlerin, aigle botté, pie-grièche grise, milan royal, mésange boréale, bondrée apivore, hirondelle de rivage, tarier des prés, lézard des souches, lézard vivipare, vipère péliade

Intérêts floristiques : Flûteau nageant, Arnica des montagnes, laîche blanchâtre, Laîche digitée, Laîche poilue, Droséra intermédiaire, Droséra à feuilles rondes, Elatine à six étamines, Linaigrette vaginée, Aspérule odorante, Gentiane jaune, Gentiane des marais, Géranium des bois, Goodyère rampante, Millepertuis à feuilles linéaires, Isopyre faux-pigamon, Limoselle aquatique, Littorelle à une fleur, Maïanthème à deux feuilles, Trèfle d'eau, Narthécie ossifrage, Parnassie des marais, Pâturin de Chaix, Cerisier à grappes, Rhynchospora blanc, Saule à cinq étamines, Scille lis-jacinthe, Sibthorpie d'Europe, Stellaire des bois, Utriculaire citrine, Canneberge, Violette des marais, Cystoptéris fragile, Isoète à spores spinuleuses, Lycopode des tourbières, Lycopode en massue, Polystic des montagnes, Boulette d'eau

ZNIEFF de type I « Vallée du Taurion à la confluence du ruisseau du parleur » (identifiant national 740002774) localisée à environ 4 km au Nord-Est de l'AEI

La ZNIEFF identifie la vallée du Taurion entre le pont de Saint-Martin-Terressus et l'aval du barrage électrique de Chauvant ; elle intègre la partie aval et confluent du Parleur. Cette portion de vallée offre des versants relativement abrupts que ce soit en rive droite ou en rive gauche. La hêtraie à houx est largement dominante laissant place par endroits à la Chênaie-hêtraie à Canche flexueuse, sans réelle déterminisme, les deux venant sur des gneiss leptynitiques que l'on peut voir affleurer çà et là sous forme

³ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

⁴ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique



d'éperons. Quelques talwegs ainsi que la vallée du Parleur offre une Aulnaie à Fougère femelle à la faveur du colluvionnement. La rive droite en aval immédiat du pont de Saint-Martin offre une large banquette alluviale colonisée par une Aulnaie riveraine acidophile à Laïche allongée.

Au plan botanique, cette portion de la vallée abrite quelques espèces à forte valeur patrimoniale, toutes liées aux talwegs et banquettes alluviales.

Sur le plan faunistique, la relative préservation de la vallée permet la présence d'espèces de mammifères discrets comme la Loutre ou la Genette. La Loutre est dépendant de la qualité à la fois physico-chimique des zones humides. Elle a également besoin d'avoir un bon du continuum écologique sur le cours d'eau pour s'y établir durablement. La Genette, recherche les bois de feuillus assez âgés, calmes, avec des arbres à cavités où elle peut se reposer. La présence par place des zones de rochers lui offre également des gîtes

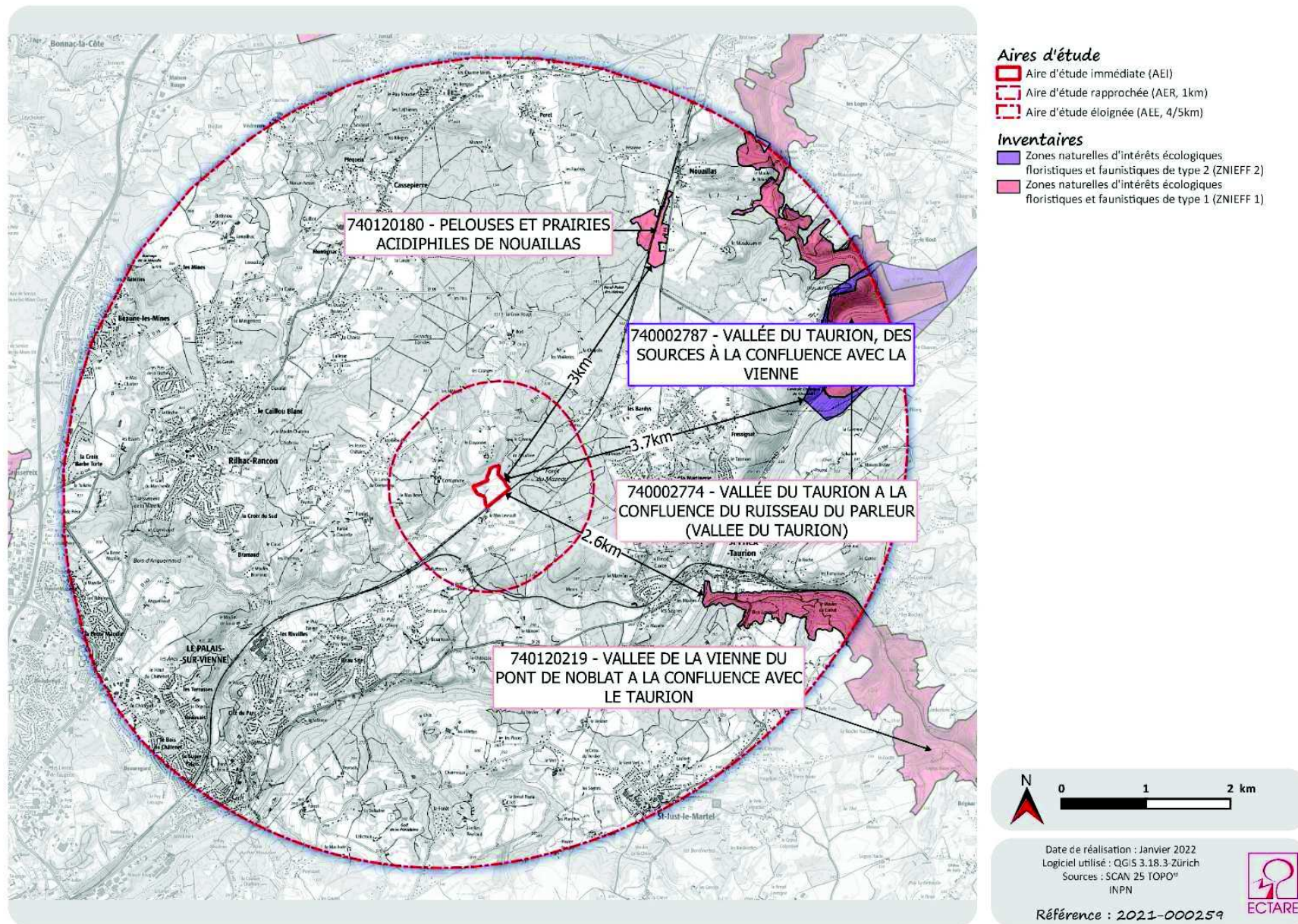
Milieux déterminants : Hêtraies, Chênaies acidiphiles, Végétation des falaises siliceuses, Chênaies-charmaies, Franges des bords boisés ombragés, Prairies à canche cespiteuse, Bordures à Calamagrostis des eaux courantes

Intérêts faunistiques : genette commune, loutre d'Europe, autour des palombes, cincle plongeur, faucon pèlerin, grand corbeau, milan royal, lézard des souches, lamproie de Planer

Intérêts floristiques : Bistorte officinale Laïche allongée, Laïche poilue, Corydale solide, Euphorbe velue, Gypsophile des murailles, Pâturin de Chaix, Cerisier à grappes, Saxifrage granulée, Scille lis-jacinthe, Sibthorpie d'Europe, Scille en ombelle



Carte 14 : Zonages naturels d'inventaire présents au sein de l'Aire d'étude éloignée (AEE)





3.1.3.3. Zonages soumis à un Plan National d'Action

Selon le Ministère de l'Environnement, les PNA sont « des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Anciennement appelé plan de restauration, ce dispositif est sollicité lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants pour rétablir une espèce ou un groupe d'espèces dans un état de conservation favorable ».

Ainsi, les plans nationaux d'actions (ou PNA) ont été mis en place pour préserver les espèces végétales et animales les plus menacées, des actions spécifiques et volontaires pour restaurer leurs populations et leurs habitats sont parfois nécessaires. Ils visent à définir les mesures à mettre en œuvre dans cet objectif et coordonner leur application à l'échelle nationale.

Les actions conduites dans les PNA sont de trois types :

- Les études et suivis pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce ;
- Les actions de conservation ou restauration des habitats et des populations ;
- Les actions d'information et de communication.

Ces actions viennent en complément des dispositifs réglementaires prévus par le code de l'environnement. Les connaissances acquises dans les PNA permettent généralement de mieux évaluer les impacts potentiels des projets susceptibles de porter atteinte à ces espèces menacées, et peuvent aussi conduire à renforcer spécifiquement les réseaux d'aires protégées. Bien que non réglementaires, ces PNA sont à prendre en compte afin de ne pas impacter les espèces ou groupes d'espèces.

Chaque PNA fait l'objet d'un document présentant : 1) une synthèse sur la biologie, l'écologie et le déclin de l'espèce ; 2) les besoins et les enjeux de conservation ; 3) les objectifs et les actions de conservation à entreprendre.

La région Nouvelle-Aquitaine est concernée par 29 PNA sur les 44 programmés au niveau métropolitain :

Groupe	Espèces *	Interaction possible avec les terrains du projet
Mammifères	Bouquetin ibérique	-
	Chiroptères (19 espèces prioritaires)	X
	Desman des Pyrénées	-
	Hamster commun	-
	Loup gris	-
	Loutre d'Europe	X
	Ours brun	-
Avifaune	Vison d'Europe	-
	Aigle de Bonelli	-
	Balbuzard pêcheur	-
	Butor étoilé	-
	Faucon crécerellette	-
	Ganga cata et Alouette calandre	-
	Grand Tétrás	-
Gypaète barbu	-	

Groupe	Espèces *	Interaction possible avec les terrains du projet
	Milan royal	X
	Outarde canepetière	-
	Phragmite aquatique	-
	Pies-grièches (4 espèces)	-
	Râle des genêts	-
	Sittelle corse	-
	Vautour fauve	-
	Vautour moine	-
	Vautour percnoptère	-
Poissons	Apron du Rhône	-
	Esturgeon européen	-
Amphibiens	Crapaud vert	-
	Pélobate brun	-
	Sonneur à ventre jaune	X
Reptiles	Cistude d'Europe	-
	Emyde lépreuse	-
	Lézard ocellé	-
	Lézards des Pyrénées	-
	Tortue d'Hermann	-
Invertébrés	Vipère d'Orsini	-
	Rhopalocères diurnes (38 espèces prioritaires)	X
	Odonates (18 espèces prioritaires)	X
	Pollinisateurs sauvages	X
	Hélix (Escargot) de Corse	-
Mollusques	Grande mulette	-
	Mulette perlière	X

En vert : PNA concernés par le territoire de la Nouvelle-Aquitaine

CONCLUSIONS SUR LES ZONAGES NATURELS

L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun périmètre de zonage naturel de type inventaire, protection ou Natura 2000. Les zonages les plus proches se situent à plus de 2,5 km et portent principalement sur des vallées sous influence montagnarde (Vienne, Taurion), ainsi que sur des secteurs de prairies et pelouses acidiphiles à paratourbeuses.

Une attention particulière a été apportée à la recherche des espèces animales et végétales visées par ces zonages lors des inventaires.



3.2. LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

3.2.1. Les habitats naturels

3.2.1.1. Description des habitats naturels recensés sur l'AEI

Les terrains de l'aire d'étude immédiate se composent pour partie d'une installation de stockage de déchets inertes. Il en résulte la présence de milieux rudéraux, prenant la forme de friches et de fourrés pionniers. La partie Ouest du site, agricole, accueille plusieurs prairies temporaires à permanentes.

La frange Nord du site, plus naturelle, est occupée par des boisements feuillus associés à la vallée du ruisseau de Cussou, qui longe le site.

Au total, les investigations de terrain nous ont permis de différencier **16 habitats naturels différents** au sein de l'AEI :

Types d'habitats	Sous-types d'habitats	Nom de l'habitat	Code Corine Biotope	EUNIS	Natura 2000	Rapprochement phytosociologique	Surfaces sur l'aire d'étude
Friches et prairies	Friches rudérales	Espaces récemment remaniés	87.2	E5.1	-	<i>Sisymbrium officinalis</i>	0,97 ha
		Friches rudérales vivaces à bisannuelles	87.2	E5.1	-	<i>Daucus carotae-Melilotion albi</i>	0,82 ha
	Pâturages mésophiles	Pâturages mésophiles eutrophes	81.1 x 38.111	E2.61x E2.111	-	<i>Lolium perennis-Cynosurion cristati</i>	2,45 ha
		Pâturage hypertrophile surpiétiné	38.111 x 87.2	E2.111 x E5.1	-	<i>Lolium perennis-Plantaginion majoris</i>	0,30 ha
	Friches prairiales	Friches herbacées mésophiles	87.1	E2.7	-	<i>Arrhenatheretalia elatioris</i> (Communautés basales)	0,16 ha
		Friches herbacées méso-hygrophiles	37.24	E3.44	-	<i>Ranunculo repentis-Cynosurion cristati</i>	0,07 ha
Landes et pelouses acidiphiles	Landes mésophiles à sèches	Fourrés et landes à genêt à balai	31.8411	F3.141	-	<i>Sarothamnion scoparii</i>	1,01 ha

Types d'habitats	Sous-types d'habitats	Nom de l'habitat	Code Corine Biotope	EUNIS	Natura 2000	Rapprochement phytosociologique	Surfaces sur l'aire d'étude
		Landes sèches	31.23	F4.23	4030	<i>Ulicenion minoris</i>	0,62 ha
	Pelouses et ourlets acidiphiles	Pelouse-ourlet acidiphile à agrostide capillaire	35.1	E1.7	-	<i>Melampyro pratensis-Holcetea mollis</i>	0,05 ha
Habitats arbustifs à buissonnants	Fourrés et taillis mésophiles	Fourrés et taillis rudéraux	31.81	F3.11	-	<i>Sambuco racemosae-Salicion capreae</i>	0,54 ha
		Fourrés et taillis de recolonisation forestière	31.8D	G5.61	-	<i>Lonicenion periclymeni</i>	0,50 ha
	Fourrés méso-hygrophiles à humides	Saulaie méso-hygrophile	44.92	F9.211	-	<i>Salicion cinereae</i>	0,23 ha
Boisements et habitats arborescents	Boisements mésophiles	Bosquet et haie arborescente	84.1 / 84.3	G5.1 / G5.2	-	-	0,23 ha
		Hêtraie-chênaie-charmaie à jacinthe des bois	41.1322	G1.6322	9130	<i>Carpino betuli-Fagion sylvaticae</i>	0,55 ha
	Charmaie à jacinthe des bois	41.21	G1.A11	-	<i>Hyacinthoido non-scriptae-Quercenion roboris</i>	0,52 ha	
	Boisements humides	Aulnaie rivulaire	44.3	G1.21	91E0	<i>Alnenion glutinoso-incanae</i>	0,07 ha



Carte 15 : Cartographie des habitats naturels de l'AEI



Les habitats naturels

Aire d'étude immédiate (AEI)

Habitats naturels

- Aulnaie rivulaire [CB : 44.3]
- Bosquet et haie arborescente [CB : 84.1/84.3]
- Chênaie-charmaie à jacinthe des bois [CB : 41.21]
- Chênaie-hêtraie à jacinthe des bois [CB : 41.1322]
- Fourrés et landes à genêt à balai [CB : 31.841]
- Fourrés et taillis de recolonisation forestière [CB : 31.8D]
- Fourrés et taillis rudéraux [CB : 31.872x87.2]
- Friche prairiale méso-hygrophile [CB : 37.24]
- Friches prairiales mésophiles [CB : 87.1]
- Friches rudérales pionnières - Espaces en cours de remblaiement [CB : 87.2]
- Friches rudérales vivaces à bisannuelles [CB : 87.2]
- Hêtraie-chênaie-charmaie acidiphile à jacinthe des bois - faciès dégradé à châtaignier [CB : 41.9]
- Lande à genêt à balai x taillis de recolonisation [CB : 31.841x31.8D]
- Pelouse-ourlet acidiphile à agrostide capillaire [CB : 35.1]
- Landes seches [CB : 31.23]
- Pâturage hypertrophile surpiétiné [CB : 38.111x87.2]
- Pâturage mésophile eutrophe [CB : 38.111x81.1]
- Pistes et chemins [CB : 87.2]
- Saulaie méso-hygrophile [CB : 44.92]



Date de réalisation : Décembre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires
Sources : Photographies aériennes



Référence : 2021-000259



Friches et prairies

Friches rudérales		Surface : 1,79 ha
Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	87.2	Zones rudérales
EUNIS	E5.1	Végétations herbacées anthropiques
EUR27	Non concerné	
Rapprochement phytosociologique	Classe	SISYMBRIETEA OFFICINALIS Korneck 1974 / ARTEMISIETEA VULGARIS W. Lohmeyer, Preising & Tüxen in Tüxen ex von Rochow 1951
	Ordre	Sisymbrietalia officinalis J. Tüxen ex Görs 1966 / Onopordetalia acanthii Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944
	Alliance	Sisymbria officinalis Tüxen, W. Lohmeyer & Preising in Tüxen ex von Rochow 1951 / Dauca carotae-Mellilotion albi Görs 1966



Description de l'habitat naturel

Ces milieux occupent une part notable de l'aire d'étude immédiate, colonisant des merlons et zones plus ou moins récemment remblayées suite à l'arrêt de l'activité de décharge. Deux types de friches ont pu être distingués :

① un groupement nitrophile dominé par les annuelles, qui colonise les secteurs actuellement en cours de remblaiement. Le cortège floristique comprend des espèces nitrophiles annuelles plutôt associées aux milieux cultivés (*Tripleurospermum inodorum*, *Amaranthus hybridus*, *Chenopodium album*, *Echinochloa crus-galli*, *Senecio vulgaris*, *Sonchus asper*...) et aux milieux rudéraux (*Lactuca serriola*, *Lamium purpureum*, *Veronica persica*...).

② un groupement bisannuel à vivace, colonisant principalement les merlons et les zones plus anciennement remaniées. Le cortège floristique y est marqué par des espèces comme *Mellilotus albus*, *Picris hieracioides*, *Daucus carota*, *Cirsium vulgare*, *Silene latifolia subsp. alba*, *Pastinaca sativa*, *Artemisia vulgaris*, *Verbascum thapsus*, *Verbena officinalis*...

Espèces caractéristiques du groupement

① Groupements nitrophiles annuels : Amaranthe réfléchie, Chénopode blanc, Echinochloa pied-de-coq, Renouée des oiseaux, Sénéçon vulgaire, Véronique de Perse, Laitue scariote

② Groupements bisannuels à vivaces : Carotte sauvage, Mélilot blanc, Picride fausse-épervière, Verveine officinale, Cirse commun, Molène bouillon-blanc, Millepertuis perforé, Compagnon blanc, Armoise commune, Panais cultivé.

Valeur patrimoniale

Ces friches, à nette connotation anthropique et rudérale, ne revêtent aucun intérêt patrimonial. Elles abritent plusieurs espèces exotiques invasives avérées ou potentielles (*Erigeron annuus*, *Reynoutria japonica*, *Buddleja davidii*, *Datura officinalis*, *Oxalis dillenii*, *Phytolacca americana*, *Senecio inaequidens*...).

Enjeu très faible



Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	X	
Amaranthaceae	<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante hybride		X
Asteraceae	<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	X	
Poaceae	<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	X	
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	X	
Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	X	
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	X	
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	X	X
Amaranthaceae	<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée		X
Brassicaceae	<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée vulgaire	X	
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	X	
Brassicaceae	<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	X	X
Asteraceae	<i>Centaurea decipiens</i>	Centauree tardive	X	
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	X	
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	X	X
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc		X
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	X	
Asteraceae	<i>Cirsium eriophorum</i>	Cirse laineux	X	
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	X	X
Asteraceae	<i>Crepis capillaris</i>	Crépe de capillaire	X	
Solanaceae	<i>Datura stramonium</i>	Datura officinale		X
Apiaceae	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	X	
Poaceae	<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloé Pied-de-coq		X
Equisetaceae	<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	X	
Asteraceae	<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	X	
Lamiaceae	<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit		X
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i>	Gaillat gratteron,	X	
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	X	X
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	X	
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	X	
Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	X	
Asteraceae	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariote	X	X
Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	X	X
Asteraceae	<i>Lapsana communis</i>	Lampagne commune	X	X
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	X	
Poaceae	<i>Lolium multiflorum</i>	Ivraie multicolore	X	
Poaceae	<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	X	
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	X	
Juncaceae	<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	X	
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	X	
Fabaceae	<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	X	
Fabaceae	<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal	X	
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	X	
Plantaginaceae	<i>Misopates orontium</i>	Mulier des champs		X
Boraginaceae	<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	X	X
Oxalidaceae	<i>Oxalis dillenii</i>	Oxalis dressé	X	
Apiaceae	<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	X	
Poaceae	<i>Phyllostachys bambusoides</i>	Bambou	X	

Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Phytolaccaceae	<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	X	
Asteraceae	<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	X	
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	X	
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	X	X
Poaceae	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel		X
Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	X	X
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	X	X
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	X	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre		X
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	X	X
Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum</i>	Ravenelle		X
Polygonaceae	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	X	
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	X	
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	X	
Polygonaceae	<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	X	
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu	X	X
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	X	X
Caryophyllaceae	<i>Sagina apetala</i>	Sagine apétale	X	
Asteraceae	<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	X	
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun		X
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	X	
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux		X
Caryophyllaceae	<i>Spergula arvensis</i>	Spergule des champs		X
Caryophyllaceae	<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	X	
Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	X	
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	X	
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	X	X
Asteraceae	<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	X	X
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	X	
Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	X	
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	X	
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	X	
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	X	X
Fabaceae	<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca	X	
Fabaceae	<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	X	X
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	X	X
Poaceae	<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	X	

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional

Pâturages mésophiles eutrophes

Surface : 2,75 ha

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	81.1 x 38.111	Prairies sèches améliorées x Pâturages à ray-grass
	38.111 x 87.2	Pâturages à ray-grass x Zones rudérales
EUNIS	E2.61 x E2.111	Prairies améliorées sèches ou humides x Pâturage à irvaie vivace
	E2.111 x E5.1	Pâturage à irvaie vivace x Végétations herbacées anthropiques
EUR27	Non concerné	
Rapprochement phytosociologique	Classe	ARRHENATHEREtea ELATIORIS Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine & Nègre 1952
	Ordre	Trifolium repentis-Phlegetalia pratensis H. Passarge 1969 / Plantaginetalia majoris Tüxen ex von Rochow 1951
	Alliance	Cynosurion cristati Tüxen 1947 / Lolio perennis-Plantaginion majoris G. Sissingh 1969



Description de l'habitat naturel

La partie Ouest de l'aire d'étude immédiate, dédiée à l'agriculture, est occupée par des prairies mésophiles entretenues par pâturage bovin et/ou par fauche précoce (production de fourrage). Il s'agit de prairies eutrophes, pour partie régulièrement retournées, enrichies et ensemencées, favorisant le développement d'une strate herbacée caractérisée par une forte biomasse et par la forte représentation des graminées sociales (*Lolium perenne*, *Dactylis glomerata*, *Poa trivialis*, *Schedonorus arundinaceus*, *Holcus lanatus*...).

Le reste du cortège floristique se compose d'un mélange d'espèces prairiales typiques des sols riches (*Bromus hordeaceus*, *Cerastium fontanum*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex crispus*, *Taraxacum gr. ruderalia*...) et d'espèces annuelles à vivaces favorisées par le piétinement ou le retournement des sols (*Bellis perennis*, *Capsella bursa-pastoris*, *Cerastium glomeratum*, *Veronica arvensis*, *Trifolium dubium*, *Veronica serpyllifolia*...).

Au niveau de la partie Sud-Ouest s'observe une zone pâturée régulièrement utilisée pour la mise en place de zone de nourrissage du bétail, favorisant le développement d'une végétation nitrophile (*Rumex obtusifolius*, *Sisymbrium officinale*, *Geranium dissectum*, *Cirsium arvense*, *Malva neglecta*...) et d'une flore caractéristique des sols tassés (*Lolium perenne*, *Trifolium repens*, *Poa annua*, *Plantago major*, *Matricaria discoidea*...).

Espèces caractéristiques du groupement

① **Pâturages mésophiles eutrophes** : Ray-grass, Dactyle aggloméré, Pâturin commun, Houlque laineuse, Pissenlit, Trèfle rampant, Pâquerette vivace, Oseille à feuilles obtuses, Renoncule bulbeuse, Porcelle enracinée, Plantain lanceolé

② **Faciès hypertrophiles sur sols compactés** : Pâturin annuel, Ray-grass, Plantain majeur, Renouée des oiseaux, Renoncule sarde, Matricaire discoïde, Sisymbre officinal, Capselle bourse-à-pasteur, Véronique de Perse

Valeur patrimoniale

Ces prairies, régulièrement retournées et enrichies, apparaissent communes localement et ne revêtent pas d'enjeu patrimonial particulier.

Enjeu très faible à faible

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	X	
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	X	
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	X	
Asteraceae	<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes		X
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	X	X
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	X	X
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	X	X
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	X	
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	X	X
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	X	X
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	X	X
Asteraceae	<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	X	
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	X	
Apiaceae	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	X	
Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	X	X
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	X	X
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	X	
Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	X	
Asteraceae	<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	X	
Brassicaceae	<i>Lepidium didymum</i>	Corne-de-cerf didyme		X
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	X	
Poaceae	<i>Lolium perenne</i>	Irvaie vivace	X	X
Juncaceae	<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	X	
Malvaceae	<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	X	
Malvaceae	<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve		X
Asteraceae	<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde		X
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	X	
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	X	X
Poaceae	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	X	X
Poaceae	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	X	X
Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	X	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sarde	X	X
Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum</i>	Ravenelle	X	X
Polygonaceae	<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	X	
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	X	X
Polygonaceae	<i>Rumex pulcher</i>	Patience élégante		X



Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Poaceae	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque faux-roseau	X	X
Brassicaceae	<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal		X
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux		X
Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire		X
Asteraceae	<i>Taraxacum gr. ruderale</i>	Pissenlit	X	X
Fabaceae	<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	X	
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	X	
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	X	X
Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i>	Moiène bouillon-blanc	X	X
Plantaginaceae	<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	X	X
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse		X
Plantaginaceae	<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	X	X
Poaceae	<i>Vulpia bromoides</i>	Vulpie faux Brome	X	

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional

Friches prairiales mésophiles à méso-hygrophiles

Surface : 0,23 ha

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	87.1	Terrain en friche
	37.24	Prairies à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>
EUNIS	E2.7	Prairies mésiques non gérées
	E3.44	Gazons inondés et communautés apparentées
EUR27	Non concerné	
Rapprochement phytosociologique	Classe	ARRHENATHEREtea ELATIORIS Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine & Nègre 1952 / AGROSTIETEA STOLONIFERAE Oberd. 1983
	Ordre	- / Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis Tüxen 1947
	Alliance	-



Description de l'habitat naturel

Ce type de milieu s'observe de manière relictuelle en partie centrale de l'aire d'étude immédiate, se développant en situation de lisière ou de trouée au niveau des fourrés et landes à genêt à balai. Il s'agit de friches prairiales caractérisées par la présence d'un large fond prairial (*Agrostis capillaris*, *Achillea millefolium*, *Anthoxanthum odoratum*, *Centaurea decipiens*, *Hypochaeris radicata*, *Leucantheum vulgare*, *Luzula campestris*, *Lotus corniculatus*, *Ranunculus bulbosus*, *Rumex acetosa*, *Stellaria graminea*...), associé à des espèces typiques des prairies en déprise (*Cirsium arvense*, *Jacobaea vulgaris*, *Rumex crispus*, *Cirsium vulgare*, *Veronica chamaedrys*).

Une variante méso-hygrophile de ces friches prairiales a été relevée à la faveur d'une petite zone de source diffuse, où la végétation s'enrichit en espèce hygrophile, comprenant des joncs (*Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus acutiflorus*), des laïches (*Carex hirta*, *Carex leporina*), ainsi que diverses dicotylédones (*Lotus pedunculatus*, *Gallium uliginosum*, *Lychnis flos-cuculi*, *Rumex conglomeratus*, *Ranunculus repens*...).

Espèces caractéristiques du groupement

① Groupement mésophile : Agrostide capillaire, Flouve odorante, Achillée millefeuille, Plantain lancéolé, Centaurée tardive, Stellaire à feuilles de graminée, Véronique petit-chêne, Sénéçon jacobée, Cirse des champs, Marguerite commune, Dactyle aggloméré

② Groupement méso-hygrophile : Fétuque faux-roseau, Jonc aggloméré, Renoncule rampante, Laïche hérissée, Laïche des lièvres, Lychnis fleur-de-coucou, Lotier pédonculé, Pâturin commun, Cirse des marais



Valeur patrimoniale

Ces friches prairiales ne revêtent pas d'enjeu phyto-écologique particulier. Les variantes méso-hygrophiles s'apparentent à des zones humides réglementaires et assurent un certain rôle fonctionnel.

Enjeu faible à modéré

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	X	X
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	X	X
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	X	X
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	X	
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune		X
Cyperaceae	<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée		X
Cyperaceae	<i>Carex leporina</i>	Laïche des lièvres		X
Asteraceae	<i>Centaurea decipiens</i>	Centaurée tardive	X	
Asteraceae	<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	X	X
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i>	Céraïste commun	X	
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	X	X
Asteraceae	<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais		X
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	X	
Convolvulaceae	<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies		X
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	X	X
Apiaceae	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	X	
Rubiaceae	<i>Galium uliginosum</i>	Gaïlet fangeux		X
Apiaceae	<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	X	
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	X	X
Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	X	X
Asteraceae	<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	X	X
Juncaceae	<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc acutiflore		X
Juncaceae	<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré		X
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	X	X
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	X	
Fabaceae	<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais		X
Juncaceae	<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	X	
Caryophyllaceae	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur-de-coucou		X
Poaceae	<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau		X
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	X	X
Poaceae	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	X	X
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	X	X
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	X	X
Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	X	X
Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	X	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante		X
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	X	X
Polygonaceae	<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	X	
Polygonaceae	<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée		X
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu	X	X
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses		X
Poaceae	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque faux-roseau	X	X

Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Caryophyllaceae	<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	X	X
Fabaceae	<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	X	
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	X	X
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	X	
Fabaceae	<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	X	

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional



Landes et pelouses acidiphiles

Fourrés et landes à genêt à balai			Surface : 1,01 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	31.8411	Landes à Genêts des plaines et des collines	
EUNIS	F3.141	Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes	
EUR27	Non concerné		
Rapprochement phytosociologique	Classe	CYTISETEA SCOPARIO-STRIATI Rivas Mart. 1975	
	Ordre	Cytisetalia scopario-striati Rivas Mart. 1975	
	Alliance	Sarthamnion scoparii Tüxen ex Oberd. 1957	
Description de l'habitat naturel			
Ce type de milieu s'observe en parties centrale et Est de l'aire d'étude immédiate, colonisant d'anciennes zones de prairies ou friches herbacées non entretenues depuis une vingtaine d'années.			
L'habitat prend la forme d'une lande haute et buissonnante structurée par le genêt à balai (<i>Cytisus scoparius</i>), ponctuellement accompagné par des ronces (<i>Rubus gr. fruticosus</i>), l'ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>), ainsi que diverses essences arborescentes pionnières acidiphiles au niveau des faciès les plus évolués (<i>Quercus robur</i> , <i>Betula pendula</i>).			
Des variantes linéaires s'observent également en lisière Sud de la prairie pâturée, formant des haies landicoles structurées par le genêt à balai.			
Espèces caractéristiques du groupement			
Genêt à balai, Ajonc d'Europe, Chèvrefeuille des bois, Bouleau verruqueux, Ronce des bois			
Valeur patrimoniale			
Les landes à genêt à balai constituent des milieux naturels relativement communs en Limousin, colonisant rapidement les secteurs acidiphiles en déprise agricole ou soumis à des coupes sylvicoles. Il s'agit d'habitats faiblement diversifiés et dénués d'intérêt phyto-écologique.			Enjeu faible

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Betulaceae	<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
Ericaceae	<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai
Plantaginaceae	<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois
Orobanchaceae	<i>Orobanche rapum-genistae</i>	Orobanche du Genêt
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
Fagaceae	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
Rosaceae	<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce des bois
Fabaceae	<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional

Landes sèches			Surface : 0,62 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	31.23	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	
EUNIS	F4.23	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	
EUR27	4030-7 « Landes atlantiques subsèches »		
Rapprochement phytosociologique	Classe	<i>CALLUNO VULGARIS-ULICETEA MINORIS</i> Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944	
	Ordre	<i>Ulicetalia minoris</i> Quantin 1935	
	Alliance	<i>Ulicion minoris</i> Malcuit 1929	
			
Description de l'habitat naturel			
<p>Ces landes sèches occupent la partie Nord-Est de l'aire d'étude immédiate, colonisant des sols sablonneux associés à l'ancienne activité d'extraction.</p> <p>Ces milieux landicoles, plus ou moins denses, sont structurés par la callune (<i>Calluna vulgaris</i>) et dans une moindre mesure l'ajonc nain (<i>Ulex minor</i>) et le genêt poilu (<i>Genista pilosa</i>). Les secteurs les plus ouverts accueillent quelques espèces pelousaires, comme la molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) et l'agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), tandis que les zones les plus évoluées sont ponctuées d'essences arborescentes pionnières (<i>Betula pendula</i> et <i>Pinus sylvestris</i>).</p>			
Espèces caractéristiques du groupement			
Callune, Ajonc nain, Genêt poilu			
Valeur patrimoniale			
Les landes sèches se rapportent à l'habitat d'intérêt communautaire 4030 « Landes sèches européennes ». Dans le cas présent, il s'agit de landes issues de la colonisation de zones anthropiques, présentant un état de conservation dégradé en raison de la prégnance de la callune.			Enjeu assez fort

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire
Betulaceae	<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
Ericaceae	<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai
Fabaceae	<i>Genista pilosa</i>	Genêt poilu
Poaceae	<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
Pinaceae	<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre
Fabaceae	<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional



Pelouse-ourlet acidiphile à agrostide capillaire			Surface : 0,05 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	35.1	Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	
EUNIS	E1.7	Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes	
EUR27	Non concerné		
Rapprochement phytosociologique	Classe	MELAMPYRO PRATENSIS-HOLCETEA MOLLIS H. Passarge 1994	
	Ordre	-	
	Alliance	-	
			
Description de l'habitat naturel			
Ces milieux s'observent de manière ponctuelle sur l'aire d'étude immédiate, notamment en situation de lisière vis-à-vis des landes à genêt à balai. L'habitat prend la forme d'un ourlet pelousaire, plus ou moins dense, structuré par des espèces herbacées typiques des pelouses acidiphiles (<i>Agrostis capillaris</i> , <i>Danthonia decumbens</i> , <i>Veronica officinalis</i> , <i>Anthoxanthum odoratum</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Carex pilulifera</i> , <i>Polygala vulgaris</i> ...) et des plantes caractéristiques des ourlets herbacés (<i>Hypericum pulchrum</i> , <i>Teucrium scorodonia</i> , <i>Veronica chamaedrys</i> , <i>Solidago virgaurea</i> , <i>Hieracium vulgatum</i> ...).			
Espèces caractéristiques du groupement			
Agrostide capillaire, Laîche à pilules, Véronique officinale, Flouve odorante, Potentille tormentille, Millepertuis élégant, Germandrée scorodone, Épervière vulgaire			
Valeur patrimoniale			
Ces pelouses-ourlets acidiphiles, difficilement rattachables d'un point de vue phytosociologique, ne possèdent pas de statut de patrimonialité. Il s'agit toutefois de milieux à tendance oligotrophe qui apparaissent globalement en déclin en Limousin, notamment en dehors de la Montagne limousine.			Enjeu modéré

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante
Ericaceae	<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
Cyperaceae	<i>Carex pilulifera</i>	Laîche à pilules
Asteraceae	<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai
Poaceae	<i>Danthonia decumbens</i>	Danthonie retombante
Plantaginaceae	<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre
Asteraceae	<i>Hieracium vulgatum</i>	Épervière vulgaire
Hypericaceae	<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant
Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
Polygalaceae	<i>Polygala vulgaris</i>	Polygale commun
Rosaceae	<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse
Asteraceae	<i>Solidago virgaurea</i>	Solidage verge d'or
Caryophyllaceae	<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée Scorodone
Fabaceae	<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chène
Plantaginaceae	<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale
Violaceae	<i>Viola riviniana</i>	Violette de rivin

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional



Habitats arbustifs à buissonnants

Fourrés et taillis rudéraux		Surface : 0,54 ha
Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	31.81 x 87.2	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Zones rudérales
EUNIS	F3.11 x E5.1	Fourrés médio-européens sur sols riches x Végétations herbacées anthropiques
EUR27	Non concerné	
Rapprochement phytosociologique	Classe	<i>RHAMNO CATHARTICAE-PRUNETEA SPINOSAE Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962</i>
	Ordre	<i>Sambucetalia racemosae Oberd. ex H. Passarge in Scamoni 1963</i>
	Alliance	<i>Sambuco racemosae-Salicion capreae Tüxen & A. Neumann ex Oberd. 1957</i>
Description de l'habitat naturel		
<p>Ces milieux se développent au niveau de certains merlons et zones remblayées de la partie centrale de l'aire d'étude immédiate, prenant la forme de fourrés (ou de taillis pour les faciès les plus évolués) structurés par le saule marsault (<i>Salix caprea</i>), le sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>), le genêt à balai (<i>Cytisus scoparius</i>), ainsi que plusieurs espèces pionnières ou invasives (<i>Betula pendula</i>, <i>Robinia pseudoacacia</i>, <i>Buddleja davidii</i>).</p>		
Valeur patrimoniale		Enjeu très faible
<p>Ces milieux, à tendance rudérale, possèdent un intérêt écologique limité, notamment en raison de la présence d'espèces exotiques invasives (<i>Robinia pseudoacacia</i>, <i>Buddleja davidii</i>).</p>		

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Betulaceae	<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai
Fabaceae	<i>Robinia pseudo-acacia</i>	Robinier faux-acacia
Rosaceae	<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce des bois
Salicaceae	<i>Salix caprea</i>	Saule marsault
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional



Taillis et fourrés de recolonisation forestière

Surface : 0,50 ha

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	31.8D	Recrûs forestiers caducifoliés
EUNIS	G5.61	Prébois caducifoliés
EUR27	Non concerné	
Rapprochement phytosociologique	Classe	RHAMNO CATHARTICAE-PRUNETEA SPINOSAE Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962
	Ordre	Pyro spinosae-Rubetalia ulmitolii Biondi, Blasi & Casavecchia in Biondi, Allegranza, Casavecchia, Galdenzi, Gasparri, Pesaresi, Vagge & Blasi 2014
	Alliance	Lonicerion periclymeni Géhu, B. Foucault & Delelis ex B. Foucault & J.-M. Royer 2016



Description de l'habitat naturel

Ce type de milieu s'observe en partie Nord-Est de l'AEI, correspondant à stade évolutif des landes sèches et friches herbacées acidiphiles vers un état boisé.

L'habitat prend la forme d'une taillis structuré par des essences pionnières acidiphiles (*Betula pendula*, *Pinus sylvestris*, *Quercus robur*), associées à une strate buissonnante dense (*Cytisus scoparius*, *Salix atrocinerea*, *Rubus ulmifolius*, *Lonicera periclymenum*, *Ulex europaeus*).

La strate herbacée y est très limitée, avec l'observation de quelques espèces d'ourlets acidiphiles (*Digitalis purpurea*, *Pteridium aquilinum*, *Molinia caerulea*, *Teucrium scorodonia*).

Espèces caractéristiques du groupement

Pin sylvestre, Genêt à balai, Ronce à feuilles d'orme, Chèvrefeuille des bois, Chêne pédonculé, Bouleau verruqueux, Fougère aigle, Ajonc d'Europe

Valeur patrimoniale

Ces végétations de recolonisation forestière s'avèrent communes localement et apparaissent dénuées de valeur patrimoniale.

Enjeu faible

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Betulaceae	<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
Ericaceae	<i>Calluna vulgaris</i>	Callune
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai
Plantaginaceae	<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois
Poaceae	<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
Pinaceae	<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre
Rosaceae	<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle
Fagaceae	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
Rosaceae	<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce des bois
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i>	Ronce à feuilles d'Orme
Salicaceae	<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'Olivier
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée Scorodaine
Fabaceae	<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional



Saulaie méso-hygrophile			Surface : 0,23 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	44.92	Saussaies marécageuses	
EUNIS	F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>	
EUR27	Non concerné		
Rapprochement phytosociologique	Classe	<i>FRANGULETEA ALNI</i> Doing ex V. Westh. in V. Westh. & den Held 1969	
	Ordre	<i>Salicetalia auritae</i> Doing ex Krausch 1968	
	Alliance	<i>Salicion cinereae</i> T. Müll. & Görs ex H. Passarge 1961	
Description de l'habitat naturel			
Ces fourrés méso-hygrophiles se développent de manière ponctuelle sur l'aire d'étude immédiate, occupant certaines dépressions topographiques et abords de sources diffuses au sein de secteurs en cours de fermeture.			
Ces milieux buissonnants, très denses et peu diversifiés, sont structurés par le saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>). Les rares zones de développement herbacé font état d'espèces eutrophiles (<i>Gallium aparine</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Urtica dioica</i>), et d'espèces hygrophiles à large amplitude (<i>Juncus effusus</i> , <i>Lotus pedunculatus</i> , <i>Cirsium palustre</i>).			
Espèces caractéristiques du groupement			
Saule roux, Ortie dioïque, Renoncule rampante, Lotier pédonculé, Cirse des marais			
Valeur patrimoniale			
Les saulaies marécageuses constituent un stade évolutif de fermeture des différents milieux humides observés localement, présentant une valeur patrimoniale relativement limitée, notamment au niveau des faciès buissonnants les plus denses.			Enjeu modéré

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Asteraceae	<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais
Rubiaceae	<i>Gallium aparine</i>	Gaillet gratteron
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus
Fabaceae	<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
Salicaceae	<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional



Boisements et habitats arborescents

Bosquet et haie arborescente			Surface : 0,23 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	84.1 / 84.3	Alignements d'arbres / Petits bois, bosquets	
EUNIS	G5.1 / G5.2	Alignements d'arbres / Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	
EUR27	Non concerné		
Rapprochement phytosociologique	Classe		
	Ordre		
	Alliance		
Description de l'habitat naturel			
La partie Ouest de l'AEI abrite un petit bosquet linéaire structuré par le chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et le châtaignier (<i>Castanea sativa</i>).			
Ce milieu, dont les sous-bois sont régulièrement pâturés par les bovins, accueille une strate herbacée nitrophile riche en espèces prairiales ou rudérales (<i>Urtica dioica</i> , <i>Poa trivialis</i> , <i>Cirsium arvense</i> , <i>Rumex obtusifolius</i> , <i>Galeopsis tetrahit</i> ...). Quelques espèces plus typiques des milieux forestiers, comme <i>Geum urbanum</i> et <i>Stellaria holostea</i> , viennent compléter le cortège.			
Valeur patrimoniale			
Ces éléments arborescent, bien que n'accueillant aucune espèce floristique à enjeu, revêtent une certaine valeur éco-paysagère, en structurant le paysage agro-pastoral local. La présence d'arbres matures offrent également des possibilités de développement à une faune cavicole ou saproxylique.			Enjeu modéré

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Strate buissonnante à arborescente		
Fagaceae	<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i>	Houx
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois
Rosaceae	<i>Prunus avium</i>	Merisier sauvage
Fagaceae	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
Strate herbacée		
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré
Lamiaceae	<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune
Asteraceae	<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes
Poaceae	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée
Asteraceae	<i>Taraxacum gr. ruderalia</i>	Pissenlit
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional

Hêtraie-chênaie et chênaie-charmaie à jacinthe des bois

Surface : 1,07 ha

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	41.132	Hêtraies à Jacinthe des bois
	41.21	Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
EUNIS	G1.632	Hêtraies neutrophiles atlantiques
	G1.A11	Chênaies atlantiques mixtes à Hyacinthoides non-scripta
EUR27	9130-3 « Hêtraies-chênaies à jacinthe des bois » (pour partie)	
Rapprochement phytosociologique	Classe	CARPINO BETULI-FAGETEA SYLVATICAE Jakucs 1967
	Sous-classe	FAGENEAE SYLVATICAE (Boeuf 2014) Renaux, Timbal, Gauberville, Thébaud, Bardat, Lalanne, J.-M. Royer & Seytre 2019 / GERANIO ROBERTIANI-FRAXINENEA EXCELSIORIS (H. Passarge & Ger. Hofm. 1968) Renaux, Timbal, Gauberville, Thébaud, Bardat, Lalanne, J.-M. Royer & Seytre 2019
	Ordre	Fagetalia sylvaticae Tüxen in Bärner 1931 / Ulmo minoris-Fraxinetalia excelsioris H. Passarge 1968
	Alliance	Carpino betuli-Fagion sylvaticae Boeuf, Renaux & J.-M. Royer in Boeuf 2011 / Fraxino excelsioris-Quercion roboris H. Passarge & Ger. Hofm. 1968


Description de l'habitat naturel

Ces boisements occupent la frange Nord de l'AEI, se développant sur les versants de la vallée du ruisseau du Cussou. Les parties hautes des versants, plus ressuyées, sont colonisées par des chênaies-hêtraies (①), tandis que les secteurs les plus frais des bas de versant correspondent plutôt à des charmaies ou chênaies-charmaies (②).

La distinction entre les deux formations est parfois difficile à situer, surtout que la composition floristique comporte un large fond d'espèces communes, comprenant principalement des espèces acidiphiles à neutroclines typiques des sols mésophiles profonds (*Hyacinthoides non scripta*, *Anemone nemorosa*, *Conopodium majus*, *Dryopteris filix-mas*, *Luzula pilosa*, *Polygonatum multiflorum*, *Stellaria holostea*...).

Les secteurs de chênaies-hêtraies se distinguent notamment par la présence de certaines espèces plutôt acidiphiles (*Avenella flexuosa*, *Lonicera periclymenum*, *Melampyrum pratense*, *Poa chaixii*, *Ilex aquifolium*, *Frangula dodonei*), tandis que les zones de charmaies s'avèrent colonisées par des plantes plus caractéristiques

des sols frais ou neutroclines (*Ficaria verna*, *Lamium galeobdolon*, *Scilla bifolia*, *Oxalis acetosella*, *Dryopteris affinis*, *Viola reichenbachiana*...).

Espèces caractéristiques du groupement

- ❖ **Strate arborescente** : Chêne pédonculé, Hêtre, Charme, Merisier sauvage
- ❖ **Strate arbustive** : Aubépine monogyne, Noisetier, Houx, Bourdaine
- ❖ **Strate herbacée** : Anémone des bois, Conopode dénudé, Fougère mâle, Ficaire à bulbilles, Jacinthe des bois, Lamier jaune, Luzule poilue, Mélique uniflore, Oxalis petite-oseille, Sceau de Salomon multiflore, Scille à deux feuilles, Stellaire holostée

Valeur patrimoniale

Les faciès à hêtre se rapportent à l'habitat d'intérêt communautaire 9130-3 « Hêtraies-chênaies à jacinthe des bois ». Il s'agit de boisements neutroclines relativement rares en Limousin car arrivant en limite d'aire de répartition dans le Nord et l'Ouest du territoire.

Les faciès à charme dominant, bien que ne se rapportant pas à l'habitat d'intérêt communautaire 9130, présentent une forte naturalité et accueillent d'importantes populations de scille à deux feuilles, espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine. Ces deux types de boisements sont considérés comme déterminants ZNIEFF en Limousin.

Enjeu fort
Enjeu assez fort

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Strate arborescente				
Sapindaceae	<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre		X
Betulaceae	<i>Carpinus betulus</i>	Charme	X	X
Fagaceae	<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun	X	
Fagaceae	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	X	
Rosaceae	<i>Prunus avium</i>	Merisier sauvage		X
Fagaceae	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	X	X
Strate arbustive				
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	X	X
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	X	X
Rhamnaceae	<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaine	X	
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	X	X
Strate herbacée				
Ranunculaceae	<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	X	X
Poaceae	<i>Avenella flexuosa</i>	Canche flexueuse	X	
Blechnaceae	<i>Blechnum spicant</i>	Blechnes en épi	X	X
Apiaceae	<i>Conopodium majus</i>	Conopode dénudé	X	X
Asparagaceae	<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	X	X
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris affinis</i>	Dryoptéris écailleux		X
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux		X
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	X	X
Ranunculaceae	<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles		X
Araliaceae	<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	X	X
Asparagaceae	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	X	X
Lamiaceae	<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune	X	X
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	X	X
Juncaceae	<i>Luzula pilosa</i>	Luzule poilue	X	X



Famille	Nom latin	Nom commun	①	②
Orobanchaceae	<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés	X	
Poaceae	<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore	X	X
Lamiaceae	<i>Melittis melissophyllum</i>	Mélitte à feuilles de Mélisse	X	
Oxalidaceae	<i>Oxalis acetosella</i>	Oxalis petite oseille		X
Campanulaceae	<i>Phyteuma spicatum</i>	Raiponce en épi	X	
Poaceae	<i>Poa chaixii</i>	Pâturin de Chaix	X	
Poaceae	<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	X	
Asparagaceae	<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multicolore	X	X
Polypodiaceae	<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode vulgaire	X	
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	X	
Rosaceae	<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce des bois	X	X
Asparagaceae	<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles		X
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	X	X
Violaceae	<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois		X

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional

Aulnaie rivulaire		Surface : 0,07 ha
Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
EUNIS	G1.211	Bois des ruisseaux et sources à Fraxinus et Alnus
EUR27	91E0*	« Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) »
Rapprochement phytosociologique	Classe	CARPINO BETULI-FAGETEA SYLVATICAE Jakucs 1967
	Sous-classe	GERANIO ROBERTIANI-FRAXINENEA EXCELSIORIS (H. Passarge & Ger. Hofm. 1968) Renau, Timbal, Gauberville, Thébaud, Bardat, Lalanne, J.-M. Royer & Seytre 2019
	Ordre	Populetalia albae Braun-Blanq. ex Tchou 1948
	Alliance	<i>Alnion incanae</i> Pawl. in Pawl., Sokolowski & Wallisch 1928
Description de l'habitat naturel		
<p>Ce type de forêt se rencontre en frange Nord-Est de l'aire d'étude immédiate, le long d'un écoulement temporaire affluent du ruisseau de Cussou. Ce boisement alluvial prend localement la forme d'un cordon rivulaire plus ou moins large structuré par l'aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>).</p> <p>La strate arbustive, assez peu dense, se compose de la bourdaine (<i>Frangula dodonei</i>), du sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) et de la viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>). La strate herbacée comprend un mélange d'espèces typiques de prairies humides et mégaphorbiaies (<i>Filipendula ulmaria</i>, <i>Juncus effusus</i>, <i>Scirpus sylvaticus</i>, <i>Caltha palustris</i>, <i>Ranunculus repens</i>), de fougères hygrosclaphiles (<i>Blechnum spicant</i>, <i>Athyrium filix-femina</i>, <i>Dryopteris carthusiana</i>) et de plantes caractéristiques des forêts fraîches à humides (<i>Anemone nemorosa</i>, <i>Euphorbia dulcis</i>, <i>Hyacinthoides non-scripta</i>, <i>Lathraea clandestina</i>, <i>Oxalis acetosella</i>, <i>Ficaria verna</i>, <i>Lamium galeobdolon</i>).</p>		
Espèces caractéristiques du groupement		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Strate arbustive à arborescente</u> : Aulne glutineux, Viorne obier, ❖ <u>Strate herbacée</u> : Anémone des bois, Populage des marais, Ficaire à bulbilles, Lamier jaune, Blechné en épis, Fougère femelle, Oxalide petite-oseille, Lathrée clandestine, Jacinthe des bois 		

**Valeur patrimoniale**

Les aulnaies alluviales sont rattachées à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 91E0* « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ». Il s'agit de milieux encore bien représentés en Limousin mais souvent sous la forme de groupements fragmentaires et peu typiques, en lien avec les travaux « d'entretien » des ripisylves, qui entraînent souvent une dégradation de l'état de conservation de l'habitat.

Enjeu fort

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Strate arborescente à arbustive		
Betulaceae	<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
Rhamnaceae	<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaine
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
Adoxaceae	<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier
Strate herbacée		
Ranunculaceae	<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois
Athyriaceae	<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle
Blechnaceae	<i>Blechnum spicant</i>	Blechné en épi
Ranunculaceae	<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais
Brassicaceae	<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés
Cyperaceae	<i>Carex paniculata</i>	Laîche paniculée
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce
Ranunculaceae	<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles
Rosaceae	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés
Asparagaceae	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus
Lamiaceae	<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune
Orobanchaceae	<i>Lathraea clandestina</i>	Lathrée clandestine
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois
Oxalidaceae	<i>Oxalis acetosella</i>	Oxalis petite oseille
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
Cyperaceae	<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois

*En violet : Espèces exotiques envahissantes / En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF / En rouge : Espèce protégée au niveau régional

CONCLUSIONS SUR LES HABITATS NATURELS

Les investigations de terrain ont permis de mettre en évidence une quinzaine d'habitats naturels sur l'aire d'étude immédiate, avec toutefois une part notable des surfaces colonisée par des pâturages, zones rudérales, fourrés et taillis de recolonisation à valeur patrimoniale limitée. Les enjeux les plus notables se concentrent au niveau des franges Nord et Nord-Est du périmètre étudié, qui accueillent une mosaïque de milieux forestiers à landicoles d'intérêt, comprenant notamment 3 habitats d'intérêt communautaire (hêtraie-chênaie à jacinthe des bois, aulnaie alluviale et landes sèches). Il est également à noter la présence ponctuelle de zones humides (friches herbacées humides et saulaies) en partie centrale du site.



3.2.2. La flore

3.2.2.1. Données bibliographiques locales

L'analyse des données bibliographiques disponibles (base de données communales de l'INPN et de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine) indique que plusieurs espèces floristiques à enjeu sont recensées sur les mailles concernées par l'aire d'étude immédiate.

On y recense notamment 4 espèces protégées en Limousin, 2 espèces protégées à l'échelle départementale et 10 espèces considérées comme menacées ou quasiment menacées en Limousin :

Nom latin	Statut de protection	Statut de patrimonialité	Dernière observation
Anthriscus commun (<i>Anthriscus caucalis</i>)	-	« NT » LRR	1999
Scolopendre (<i>Asplenium scolopendrium</i>)	Protection départementale	-	2018
Bistorte officinale (<i>Bistorta officinalis</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2018
Callitriche des marais (<i>Callitriche palustris</i>)	-	« NT » LRR	2013
Cardamine impatiente (<i>Cardamine impatiens</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2018
Circée intermédiaire (<i>Circaea x intermedia</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2017
Corydale solide (<i>Corydalis solida</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2012
Bleuet (<i>Cyanus segetum</i>)	-	« NT » LRR	2016
Œillet des Chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2012
Doronic d'Autrice (<i>Doronicum austriacum</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2018
Erythron dent-de-chien (<i>Erythronium dens-canis</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2017
Séneçon à feuilles d'adonis (<i>Jacobaea adonidiifolia</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2018
Miroir de Vénus (<i>Legousia speculum-veneris</i>)	Protection régionale	« EN » LRR ZNIEFF déterminant	2012
Lysimachie nummulaire (<i>Lysimachia nummularia</i>)	Protection départementale	ZNIEFF déterminant	2018
Myriophylle à feuilles alternes (<i>Myriophyllum alterniflorum</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2017
Pavot argémone (<i>Papaver argemone</i>)	-	« VU » LRR ZNIEFF déterminant	2016
Pâturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2018
Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2017
Gypsophile des murailles (<i>Psammophylliella muralis</i>)	-	ZNIEFF déterminant	1999
Renoncule des champs (<i>Ranunculus arvensis</i>)	-	« EN » LRR ZNIEFF déterminant	2012
Scille à deux feuilles (<i>Scilla bifolia</i>)	-	ZNIEFF déterminant	2015

Nom latin	Statut de protection	Statut de patrimonialité	Dernière observation
Joubarbe toile d'araignée (<i>Sempervivum arachnoideum</i>)	Protection régionale	« NT » LRR ZNIEFF déterminant	2016
Séneçon à feuilles de cacalie (<i>Senecio cacaliaster</i>)	Protection régionale	ZNIEFF déterminant	2012
Sibthorpie d'Europe (<i>Sibthorpia europaea</i>)	Protection régionale	« VU » LRR ZNIEFF déterminant	2017
Silène de France (<i>Silene gallica</i>)	-	« VU » LRR ZNIEFF déterminant	2015
Hélianthème tacheté (<i>Tuberaria guttata</i>)	-	« EN » LRR ZNIEFF déterminant	2012

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

Les enjeux floristiques mis en évidence localement concernent plus particulièrement les espèces messicoles (anthriscus commun, bleuet, miroir de Vénus, renoncule des champs, pavot argémone...) et les boisements frais à humides sous influence montagnarde (scolopendre, bistorte officinale, cardamine impatiente, circée intermédiaire, doronic d'Autrice, érythron dent-de-chien, pâturin de Chaix, cerisier à grappes, scille à deux feuilles, séneçon à feuilles de cacalie..) et dans une moindre mesure les pelouses sèches silicoles (silène de France, hélianthème tacheté) à neutroclines (œillet des Chartreux).

Compte tenu des milieux identifiés sur l'AEI, les potentialités de présence des espèces patrimoniales/protégées citées localement par la bibliographie apparaissent limitées, bien que certaines plantes des boisements montagnards puissent se développer de manière éparse au niveau des boisements de la frange Nord du site.

3.2.2.2. Résultats des inventaires de terrain

Les inventaires réalisés lors des campagnes d'investigations nous ont permis de relever **203 espèces végétales**, témoignant d'un cortège floristique particulièrement diversifié au regard de la surface prospectée.

Cette diversité végétale s'explique notamment par la variété des milieux rencontrés (milieux forestiers, prairies, friches rudérales...).

Espèces à statut de protection et/ou de patrimonialité

Espèces protégées

Les investigations de terrains n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces protégées sur l'AEI.

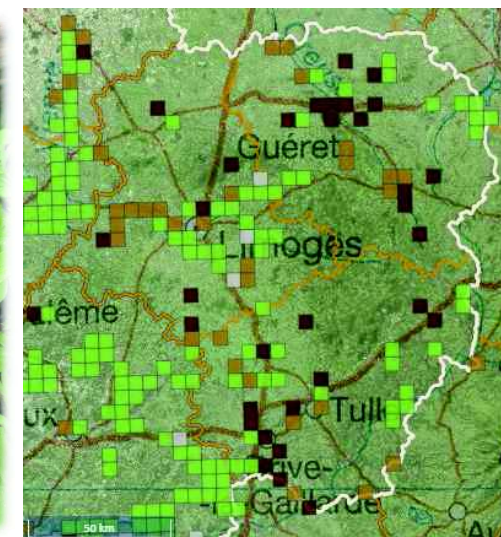
Autres espèces patrimoniales

Les inventaires ont cependant permis de recenser deux espèces considérées comme **déterminantes ZNIEFF** en Limousin :

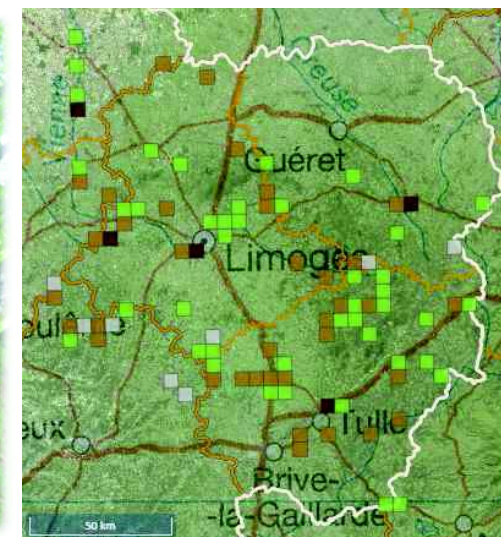
- La **scille à deux feuilles** (*Scilla bifolia*), recensée sous la forme de colonies assez importantes au niveau des boisements frais (notamment charmaies et chênaies-charmaies) du bas de versant de la frange Nord-Ouest de l'aire d'étude immédiate ;
- Le **pâturin de Chaix** (*Poa chaixii*), qui apparaît pour sa part plus ponctuel, avec quelques stations isolées observées en sous-bois des hêtraies-chênaies acidiclinales de la frange Nord du site.

Ces deux espèces, considérées comme « assez rares » en Limousin (classe de rareté définie par la Liste Rouge Régionale), possèdent une répartition montagnarde et/ou continentale et arrivent donc en limite d'aire de répartition dans l'Ouest du territoire de l'ex-région limousine.

Le niveau d'enjeu associé à ces espèces est évalué comme « modéré ».



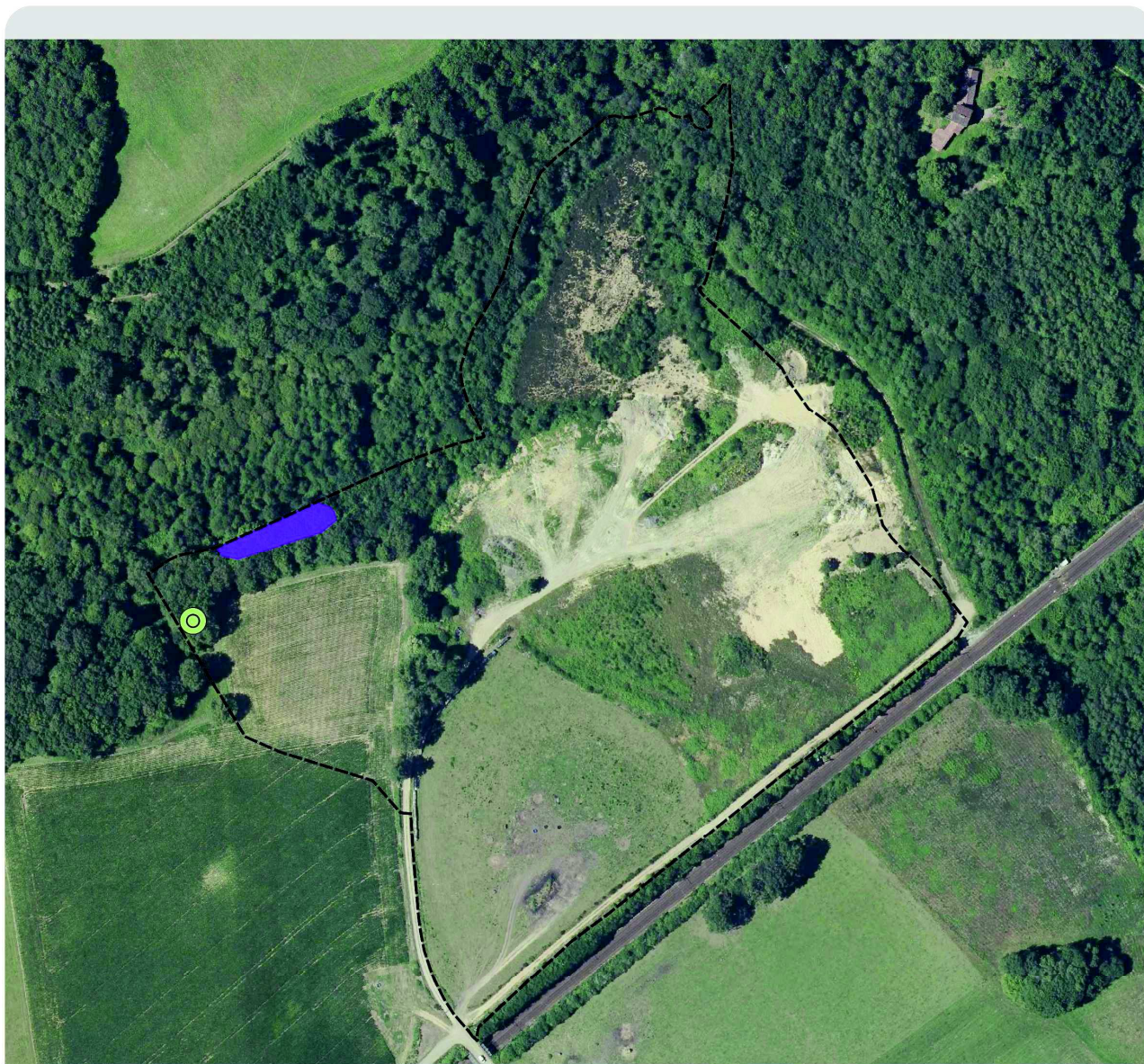
Scille à deux feuilles et sa répartition géographique en Limousin




Pâturin de Chaix et sa répartition géographique en Limousin



Carte 16 : Cartographie des espèces floristiques protégées et/ou patrimoniales



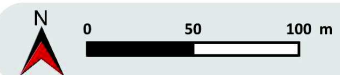
Enjeux floristiques

 Aire d'étude immédiate (AEI)

Flore patrimoniale

 Pâturin de Chaix (ZNIEF déterminant)

 Scille à deux feuilles (ZNIEF déterminant)



Date de réalisation : Décembre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires
Sources : Photographies aériennes

Référence : 2021-000259





3.2.2.3. Les espèces végétales exotiques envahissantes

Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 6 espèces exotiques présentant un risque invasif avéré et 3 espèces présentant un risque invasif potentiel. 5 autres espèces sont considérées comme des plantes exotiques envahissantes émergentes.

Les différentes espèces exotiques envahissantes ont principalement été recensées au niveau des friches et fourrés rudéraux associés aux zones de remblais de la partie centrale du site. Plus ponctuellement, le secteurs de pâturages hypertrophes et piétinés abritent plusieurs espèces exotiques envahissantes émergentes.

Espèces	Coefficient de rareté en Limousin	Lavergne	OEPP ⁵	Situation sur l'AEI
Plante Exotique Envahissante (PEE) avérée				
<i>Buddleja davidii</i>	C	4	Liste d'observation	Espèce assez commune – fourrés et friches rudérales
<i>Erigeron annuus</i>	C	4	Liste d'observation	Espèce localisée – Friches rudérales
<i>Erigeron canadensis</i>	CC	4	Liste d'observation	Espèce ponctuelle – friches rudérales
<i>Phytolacca americana</i>	AC	4	Liste d'observation	Espèce ponctuelle – friches rudérales
<i>Reynoutria japonica</i>	C	4	Liste des espèces envahissantes	Espèce ponctuelle – friches rudérales
<i>Robinia pseudoacacia</i>	C	5	Liste des espèces envahissantes	Espèce assez commune – fourrés et taillis rudéralisés
Plante Exotique Envahissante (PEE) potentielles				
<i>Amaranthus hybridus</i>	CC	3	Liste d'observation	Espèce localisée – espaces récemment remaniés
<i>Oxalis dillenii</i>	AC	3	Liste d'observation	Espèce ponctuelle – Friches rudérales
<i>Senecio inaequidens</i>	PC	3	Liste d'Observation	Espèce ponctuelle – Friches rudérales
Plante Exotiques Envahissante (PEE) émergentes				
<i>Datura stramonium</i>	PC	2 et 2+	Liste d'observation	Espèce ponctuelle – Friches rudérales
<i>Lepidium didymum</i>	R	2+	Préoccupation mineure	Espèce localisée – zones surpâturées
<i>Matricaria discoidea</i>	CC	2+	Préoccupation mineure	Espèce localisée – zones surpâturées
<i>Phyllostachys sp.</i>	R	2 et 2+	Liste d'observation	Espèce ponctuelle – Friches rudérales
<i>Prunus laurocerasus</i>	AC	2/2+	Liste d'observation	Espèce ponctuelle - sous-bois des boisements de la partie Nord-Est du site

Statut de rareté Aquitaine : E (Exceptionnel), RR (Très rare), R (Rare), AR (Assez rare), PC (Peu commun), AC (Assez commun), C (Commun), CC (Très commun)

Le statut invasif des espèces exotiques est basée sur le document Bilan de la problématique végétale invasive en Limousin. Conservatoire botanique national du Massif central », rédigé en 2014 par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (K.BART, L.CHABROL, P.ANTONETTI).

La cotation de Lavergne (LAVERGNE 2010) a pour objectif d'évaluer le niveau actuel d'invasion d'une espèce sur un territoire considéré. Elle est basée sur un système de notation comprenant 6 catégories définies de 0 à 5 comme suit :

[0] Non documenté : Taxon exotique d'introduction récente sur le territoire, insuffisamment documenté, dont le comportement est à étudier.

[1] Taxon non envahissant : Taxon introduit de longue date (50-100 ans), ne présentant pas de comportement envahissant et non cité comme envahissant dans les territoires géographiquement proches.

[2] Taxon envahissant émergent : Taxon pouvant très localement présenter des populations denses et donc laisser présager un comportement envahissant futur [2] ou taxon reconnu envahissant dans les territoires géographiquement proches mais n'ayant pas un caractère envahissant constaté dans le territoire étudié [2+].

[3] Taxon potentiellement envahissant : Taxon formant des populations denses uniquement dans les milieux régulièrement perturbés par les activités humaines (bords de route, friches, cultures, jardins, remblais...). Ce taxon peut se retrouver dans les milieux naturels mais il n'y forme pas pour le moment de populations denses et n'est donc pas une menace directe pour ces milieux.

[4] Taxon modérément envahissant : Taxon présentant des peuplements moyennement denses mais rarement dominant ou codominant dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact faible ou modéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

[5] Taxon fortement envahissant : Taxon dominant ou codominant à large répartition avec de nombreuses populations de forte densité dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact avéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

⁵ Organisation Européenne pour la Protection des Plantes



Renouée du japon (à gauche), buddléia de David (au centre) et vergerette annuelle (à droite)

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX FLORISTIQUES DE L'AEI

L'AEI accueille une diversité floristique particulièrement importante, principalement portée par les friches rudérales et boisements mésophiles à frais de la frange Nord du site.

Ces derniers accueillent deux espèces déterminantes ZNIEFF en Limousin : le pâturin de Chaix et le scille à deux feuilles. Compte tenu du caractère rudéral d'une part notable de l'aire d'étude immédiate, la problématique associée à la présence d'espèces végétales invasives est prégnante, avec une quinzaine de plantes présentant un risque invasif plus ou moins élevé.



3.2.3. Valeur patrimoniale et enjeux de l'AEI vis-à-vis des habitats naturels et de la flore

3.2.3.1. Valeur patrimoniale et enjeux des habitats naturels de l'AEI

Nom de l'habitat	Code Corine Biotope	EUNIS	Directive « Habitat » (Annexe I)	Zones humides (Arrêté du 24 juin 2008)	ZNIEFF déterminant	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Espaces récemment remaniés	87.2	E5.1	-	-	-	Milieux à tonalité rudérale	Très faible
Friches rudérales vivaces à bisannuelles	87.2	E5.1	-	-	-		Très faible
Pâturages mésophiles eutrophes	81.1 x 38.111	E2.61x E2.111	-	-	-	Prairies majoritairement pâturées de manière intensive et pour partie régulièrement retournées et amendées.	Faible
Pâturage hypertrophile surpiétiné	38.111 x 87.2	E2.111xE5.1	-	-	-	Milieux à tonalité rudérale	Très faible
Friches herbacées mésophiles	87.1	E2.7	-	-	-	-	Faible
Friches herbacées méso-hygrophiles	37.21	E3.41	-	X	-	Végétation humide dégradée	Modéré
Fourrés et landes à genêt à balai	31.8411	F3.141	-	-	-	-	Faible
Landes sèches	31.23	F4.23	4030	-	X	Habitat d'intérêt communautaire ici associé à une recolonisation d'espaces anthropisés, avec un état de conservation dégradé (prégnance de la callune)	Assez fort
Pelouse-ourlet acidiphile à agrostide capillaire	35.1	E1.7	-	-	-	Milieu oligotrophe en déclin généralisé	Modéré
Fourrés et taillis rudéraux	31.81	F3.11	-	-	-	Milieux à tonalité rudérale	Très faible
Fourrés et taillis de recolonisation forestière	31.8D	G5.61	-	-	-	-	Faible
Saulaie méso-hygrophile	44.92	F9.211	-	X	-	-	Modéré
Bosquet et haie arborescente	84.1 / 84.3	G5.1 / G5.2	-	-	-	Habitat dégradé (sous-bois pâturé nitrophile) mais présence d'arbres mûres	Modéré
Hêtraie-chênaie-charmaie à jacinthe des bois	41.1322	G1.6322	9130	-	X	Habitat d'intérêt communautaire présentant un état de conservation globalement satisfaisant. Présence ponctuelle d'une espèce floristique déterminante ZNIEFF (Pâturin de Chaix)	Fort
Charmaie à jacinthe des bois	41.21	G1.A11	-	-	X	Habitat à forte naturalité, accueillant notamment la scille à 2 feuilles (ZNIEFF déterminante)	Assez fort
Aulnaie rivulaire	44.3	G1.21	91E0	X	X	Habitat d'intérêt communautaire présentant un état de conservation globalement satisfaisant	Fort



3.2.3.2. Valeur patrimoniale et enjeux de la flore sur l'AEI

Espèces	Statuts de protection			Statuts de patrimonialité			Valeur patrimoniale de l'espèce	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
	Directive « Habitats »	Protection nationale	Protection régionale	Liste Rouge Nationale	Liste rouge Régionale	ZNIEFF déterminant			
Pâturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>)	-	-	-	LC	LC	X	Modérée	Station isolée en sous-bois de la chênaie-hêtraie	Modéré
Scille à deux feuilles (<i>Scilla bifolia</i>)	-	-	-	LC	LC	X	Modérée	Stations surfaciques assez notables (>100 pieds) au niveau des charmaies de bas de versant	Modéré

Catégorie Listes Rouges Nationale et Régionale : LC = Préoccupation mineure / NT = Quasiment menacé / VU = Vulnérable / EN = En danger / CR = En danger critique d'extinction



Carte 17 : Carte de hiérarchisation des enjeux habitats naturels/ flore de l'AEI

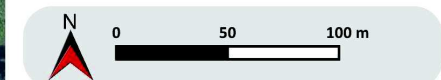


Hiérarchisation des enjeux liés aux habitats naturels et à la flore

Aire d'étude immédiate (AEI)

Niveaux d'enjeu

- Négligeable ou Null
- Très faible
- Faible
- Modéré
- Assez fort
- Fort



Date de réalisation : Décembre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires
Sources : Photographies aériennes



Référence : 2021-000259



3.3. LES ZONES HUMIDES

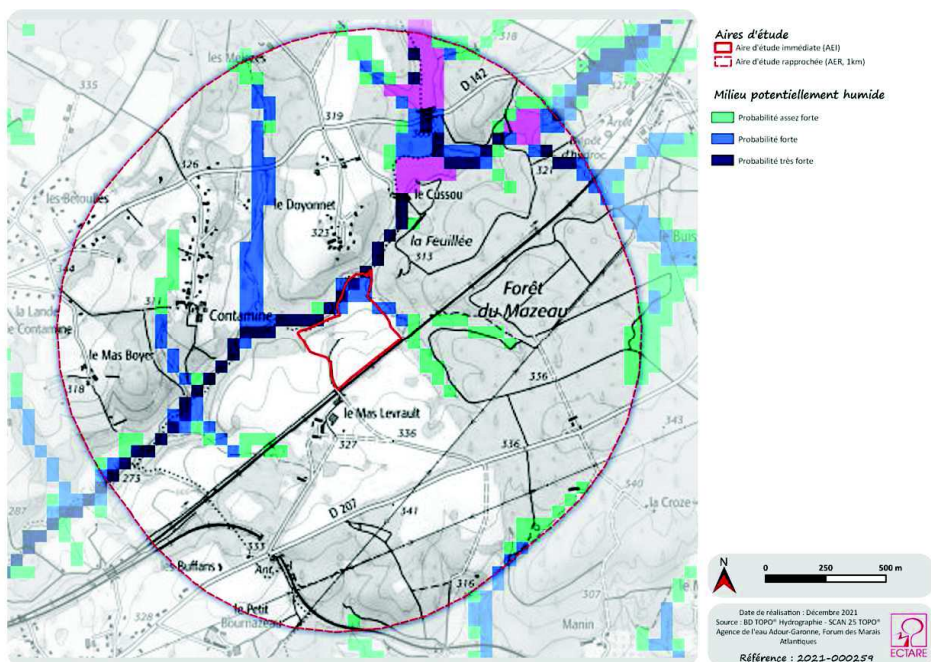
3.3.1. Zonages relatifs aux zones humides existant sur le territoire

3.3.1.1. À l'échelle nationale

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

D'après ces zonages, la frange Nord de l'AEI est implantée au niveau de secteurs caractérisés par une probabilité de présence de zones humides considérée comme « forte » à « très forte », en lien avec la présence du réseau hydrographique.

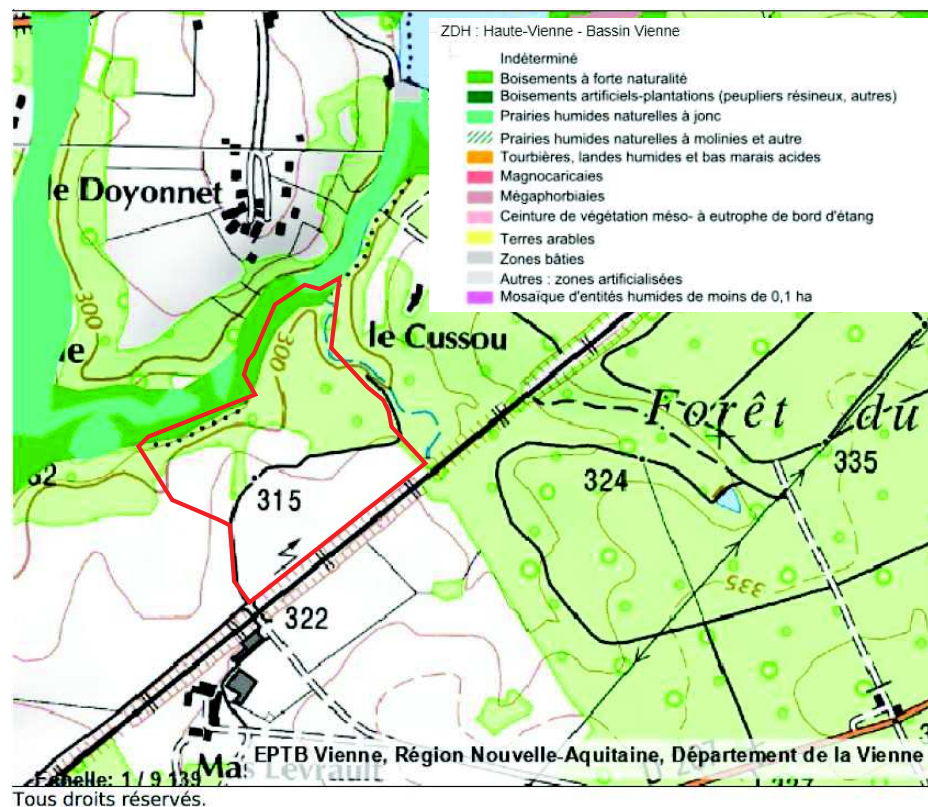


Carte 18 : Cartographie des zones humides potentielles

3.3.1.2. Caractérisation des zones humides à l'échelle locale

Un inventaire des zones à dominante humide a été réalisé par l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne à l'échelle du bassin versant de la Vienne. Cet inventaire, résultant d'une analyse de diverses données (topographie, géologie, pédologie...) et de photo-interprétation d'orthophotoplans, a permis de cartographier à l'échelle 1/25 000ème des zones humides supérieures à 1000 m²

Selon cette cartographie, plusieurs zones humides ont été inventoriées en limite Nord de l'AEI, au niveau du fond de vallée du Cussou.



Carte 19 : Cartographie des zones à dominante humide inventoriées dans le secteur du projet (source : EPTB Vienne)



3.3.2. Caractérisation et délimitation des zones humides sur l'AEI

Conformément aux dispositions de l'article L.211-1 du code de l'environnement, modifié par la loi du 24 juillet 2019, la caractérisation des zones humides a été réalisée par croisement des critères pédologique et floristique définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

La méthodologie employée repose sur des étapes successives décrites plus en détail dans les sous-chapitres suivants :

- Analyse du critère floristique ;
- Définition du plan d'échantillonnage des sondages pédologiques ;
- Analyse du critère pédologique et délimitation des zones humides ;
- Application de l'alternativité des critères floristique et pédologique.

3.3.2.1. Définition des zones humides de l'AEI sur le critère « habitat » / « végétation »

La délimitation des zones humides sur le site a été effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement modifié le 1^{er} octobre 2009. Grâce aux inventaires floristiques, les habitats naturels présents ont pu être déterminés et ont été comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009, permettant de définir trois catégories d'habitats naturels :

- Habitats non caractéristiques de zones humides
- **Habitats « pro-parte » (p.)**, correspondant à des habitats non systématiquement ou entièrement caractéristiques des zones humides, nécessitant une expertise des sols ou des espèces végétales ;
- **Habitats caractéristiques de zones humides (H)**.

Ces statuts ont également été confrontés avec les classifications réalisés par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) et le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) dans le cadre de l'élaboration du catalogue des végétations de Nouvelle-Aquitaine.

Pour les habitats dits « pro parte », l'analyse de la composition des relevés floristiques a permis de nous prononcer sur le caractère hygrophile du groupement via la qualification du pourcentage de recouvrement d'espèces hygrophiles (cf. table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008) dans les espèces dominantes des différentes strates végétales. Si 50% des espèces dominantes par strate sont des espèces indicatrices de zones humides, l'habitat peut être considéré comme zone humide au titre réglementaire.

Les relevés floristiques ayant servi à la délimitation des zones humides sur le critère « végétation » ont été réalisés via deux campagnes de terrain mises en œuvre le 19/04/2022 et le 25/05/2022 par Maxime BIGAUD, écologue au Cabinet ECTARE.

Sur les 16 milieux naturels recensés sur l'aire d'étude immédiate, 3 correspondent à des habitats de zones humides et 5 correspondent à des habitats de zones humides « pro parte » sur la base de la liste des habitats humides définis par l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. **Toutefois, les conditions stationnelles (relevés floristiques) permettent de ne retenir que 3 habitats représentatifs de zones**

humides la sur la base du critère floristique (recouvrement des espèces végétales caractéristiques des zones humides).

Nom de l'habitat	Code Corine Biotope	EUNIS	Surfaces sur l'AEI
Friches herbacées méso-hygrophiles	37.24	E3.41B	0,07 ha
Saulaie méso-hygrophile	44.92	F9.211	0,23 ha
Aulnaie rivulaire	44.332	G1.2132	0,07 ha
TOTAL ZONES HUMIDES			0,37 ha



Caractère hygrophile des habitats naturels recensés sur l'AEI (selon l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008) :

Nom de l'habitat	Caractère spontané de la végétation ⁶	Critère « habitat »					Critère « végétation »		Habitat caractéristique d'une zone humide au sens réglementaire
		Code Corine Biotope	Habitats de zones humides selon l'annexe II table B de l'AM du 24/06/2008	Rapprochement phytosociologique (PVF1)	Habitats de zones humides selon l'annexe II de l'AM du 24/06/2008	Zone humide sur le critère « végétation »	Représentativité des espèces caractéristiques des zones humides dans le cortège floristique	Zone humide selon le critère floristique	
Espaces récemment remaniés	NON	87.2	Pro parte	<i>Sisymbrium officinalis</i>	-	Non zone humide	-		Non zone humide
Friches rudérales vivaces à bisannuelles	NON	87.2	Pro parte	<i>Daucus carota-Mellilotion albi</i>	-	Non zone humide			Non zone humide
Pâturages mésophiles eutrophes	NON	81.1 x 38.111	Pro parte	<i>Lolium perennis-Cynosurelion cristati</i>	-	Non zone humide			Non zone humide
Pâturage hypertrophile surpiétiné	OUI	38.111 x 87.2	Pro parte	<i>Lolium perennis-Plantaginon majoris</i>	Pro parte	Zone humide « pro parte »	0 (30)	Non zone humide	Non zone humide
Friches herbacées mésophiles	OUI	87.1	Pro parte	<i>Arrhenatheretalia elatioris (Communautés basales)</i>	Pro parte	Zone humide « pro parte »	0 (33)	Non zone humide	Non zone humide
Friches herbacées méso-hygrophiles	OUI	37.24	Hygrophile	<i>Ranunculo repentis-Cynosurion cristati</i>	Hygrophile	Zone humide	-		Zone humide
Fourrés et landes à genêt à balai	OUI	31.8411	-	<i>Sarothamnion scoparii</i>	-	Non zone humide	-		Non zone humide
Landes sèches	OUI	31.23	Pro parte	<i>Ulicenion minoris</i>	-	Non zone humide	-		Non zone humide
Pelouse-ourlet acidiphile à agrostide capillaire	OUI	35.1	Pro parte	<i>Melampyro pratensis-Holcetea mollis</i>	Pro parte	Zone humide « pro parte »	0 (25)	Non zone humide	Non zone humide
Fourrés et taillis rudéraux	OUI	31.81	Pro parte	<i>Sambuco racemosae-Salicion capreae</i>	-	Non zone humide	-		Non zone humide
Fourrés et taillis de recolonisation forestière	OUI	31.8D	-	<i>Lonicerion periclymeni</i>	-	Non zone humide	-		Non zone humide
Saulaie méso-hygrophile	OUI	44.92	Hygrophile	<i>Salicion cinereae</i>	Hygrophile	Zone humide	-		Zone humide
Bosquet et haie arborescente	OUI	84.1 / 84.3	Pro parte	-	-	Zone humide « pro parte »	2 (19)	Non zone humide	Non zone humide
Hêtraie-chênaie-charmaie à jacinthe des bois	OUI	41.1322	-	<i>Carpino betuli-Fagion sylvaticae</i>	-	Non zone humide	-		Non zone humide
Charmaie à jacinthe des bois	OUI	41.21	Pro parte	<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	Pro parte	Zone humide « pro parte »	1 (26)	Non zone humide	Non zone humide
Aulnaie rivulaire	OUI	44.3	Hygrophile	<i>Alnenion glutinoso-incanae</i>	Hygrophile	Zone humide	-		Zone humide

⁶ On entend par « végétation spontanée » la présence d'espèces végétales ayant colonisé le milieu de manière naturelle. Sont donc exclus de l'analyse les végétations issues de semis ou de plantations, ainsi que les milieux ayant subi d'importantes dégradations (sols remaniés, jachères agricoles récemment mises en arrêt cultural, prairies surpâturées...).



Carte 20 : Carte des zones humides recensées sur la base du critère végétation

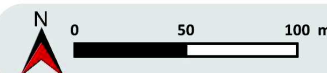


Zones humides répondant au critère "végétation"

 Aire d'étude immédiate (AEI)

Zones humides

 Zones humides répondant au critère "végétation"



Date de réalisation : Décembre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires
Sources : Photographies aériennes

Référence : 2021-000259





3.3.2.2. Délimitation des zones humides sur le critère « pédologique »

Plan d'échantillonnage

Le nombre et le positionnement des sondages a été validé selon une approche multiple dite d'« échantillonnage raisonné » (contrairement à un échantillonnage systématique consistant à découper la zone d'étude en un quadrillage régulier puis à faire un sondage à chaque point d'intersection de ce quadrillage) :

- Analyse des données de localisation ou pré-localisation bibliographiques des zones humides disponibles à l'échelle locale. Ces cartographies, même si elles se basent essentiellement sur une approche de type modélisation ou orthophoto-interprétation, laisse présager des potentialités d'accueil du site d'étude pour les zones humides.
- Analyse des photographies aériennes d'archives permettant d'appréhender la présence de zones humides « historiques » par photo-interprétation.
- Analyse du pédopaysage et de la topographie, visant à identifier et à délimiter les différentes unités pédologiques en présence sur le site via la lecture de la topographie (présence de thalwegs, dépressions topographiques, buttes...), l'analyse de l'occupation des sols et les caractéristiques de la surface du sol (couleur, charges en éléments grossiers, humidité apparente...).
- La présence et/ou la proximité de zones humides répondant au critère végétation, qui va fixer la nécessité de concentrer la réalisation de sondages en marge des limites définies par interprétation de la composition floristique afin de vérifier que la zone humide observée ne s'étende pas en dehors de la zone d'expression des cortèges floristiques hygrophiles.

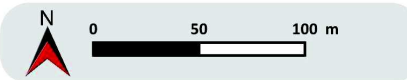
Au total, **10 sondages** ont été réalisés le **18/05/2022** par Aude LANDRE, chargée de mission pédologue au Cabinet ECTARE.

Carte 21 : Carte de localisation des sondages pédologiques



Carte de localisation des sondages pédologiques

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Zones humides répondant au critère "végétation"
- Zones récemment remaniées
- Localisation sondages



Date de réalisation : Décembre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires
Sources : Photographies aériennes



Référence : 2021-000259



Typologie des sols de l'AEI

Les formations géologiques sont des formations quartzo-feldspathiques de gneiss. Ce complexe est constitué de roches claires et massives avec des chimismes voisins, mais se présentant sous des faciès différents par leur grain, leur texture et leurs associations minéralogiques. Quatre variétés de roches ont été distinguées :

- gneiss grossier à texture amygdalo-rubanée à biotite brun-rouge, muscovite ou sillimanite ;
- gneiss isogranulaire à grains moyens ou fins, à structure planaire, à biotite, muscovite ou sillimanite ;
- gneiss à grains fins, à structure linéaire à lepidomélane ;
- gneiss à grains fins, à structure linéaire, à lepidomélane et hastingsite.

D'après la carte des sols disponible sur le Géoportail, l'AEI est concernée par l'unité cartographique de sols (UCS) : « Sols cultivés et pâturés sur gneiss des glacis à pente régulière au Nord de Limoges entre Ambazac et Saint-Priest-sous-Aixe (UCS n°90) ».

Au sein de cette UCS, les principaux sols observés sont les suivants :

- **BRUNISOL-REDOXISOL**. Il s'agit de sols cultivés, peu à moyennement épais, limono-argilo-sableux, de position de plateau, à hydromorphie temporaire dès la surface, issus de colluvium, reposant sur un paléo-horizon argilisé rubéfié issu de gneiss
- **BRUNISOL EUTRIQUE** mésosaturé, issu de gneiss. Il s'agit de sols cultivés, moyennement épais, sablo-limoneux, de pente.
- **COLUVIOSOL-REDOXISOL**, correspondant à des sols cultivés, moyennement épais, limono-sablo-argileux, à hydromorphie temporaire dès la surface, issus de gneiss.

Les sondages réalisés sur l'AEI ont permis de mettre en évidence des sols peu à moyennement épais, présentant des horizons superficiels à dominante limono-sableuse, avec très peu d'éléments grossiers. Ces sols, peu différenciés, s'apparentent à des BRUNISOLS.

Observation des traits d'hydromorphie

Des **traits rédoxiques** (taches rouilles plus ou moins franches) ont pu être relevés sur **4 des 10 sondages** réalisés, témoignant d'engorgements temporaires relativement fréquents des sols. Leur morphologie résulte de la succession, dans le temps, de processus de réduction (mobilisation du fer) durant les périodes de saturation en eau et de processus d'oxydation (immobilisation du fer) durant les périodes de ressuyage (correspondant souvent à l'abaissement de la nappe). Les horizons rédoxiques (g) sont caractérisés par une juxtaposition de traînées grises (ou claires) appauvries en fer, et de taches de couleur rouilles, enrichies en fer, le tout sur fond matriciel plus foncé (brun-ocre). Ces traits rédoxiques prennent d'abord la forme de taches rouilles éparses dans les horizons superficiels, s'intensifiant en profondeur parallèlement au lessivage des sols qui a pour conséquence une décoloration importante du solum et un enrichissement en argiles.

Classification des sols mis en évidence par les sondages pédologiques

Sur les 10 sondages réalisés, **2 peuvent être classés en « zone humide »** sur la base des sondages pédologiques (arrêté du 24/06/08 modifié le 01/10/09) en raison de la mise en évidence d'un caractère rédoxique apparaissant avant 25 cm et se prolongeant/s'intensifiant en profondeur.

Sur 3 sondages, la compacité des sols n'a pas permis de descendre suffisamment profondément pour pouvoir établir une classification.

Numéro du sondage	Profondeur atteinte	Hydromorphie constatée				Classe GEPPA	Profondeur d'apparition de l'hydromorphie	Sols de « zone humide »
		0-25 cm	25-50 cm	50-80 cm	80-120 cm			
S01	25 cm	-	/	/	/	Non déterminée	-	NON DETERMINE
S01	30 cm	-	-	/	/	Non déterminée	-	NON DETERMINE
S03	95 cm	-	-	g	g	III	60 cm	NON
S04	120 cm	-	-	-	-	Aucune	-	NON
S05	120 cm	-	-	-	-	Aucune	-	NON
S06	85 cm	-	-	-	g	Aucune	80 cm	NON
S07	40 cm	g	g	/	/	V / VI	10cm	OUI
S08	45 cm	g	g	/	/	V / VI	10cm	OUI
S09	40 cm	-	-	/	/	Non déterminée	-	NON DETERMINE
S10	75 cm	-	-	-	/	Aucune	-	NON

- : Aucune trace d'hydromorphie ; (g) : horizons rédoxiques peu marqués ; g : horizons rédoxiques ; / : profondeur non atteinte

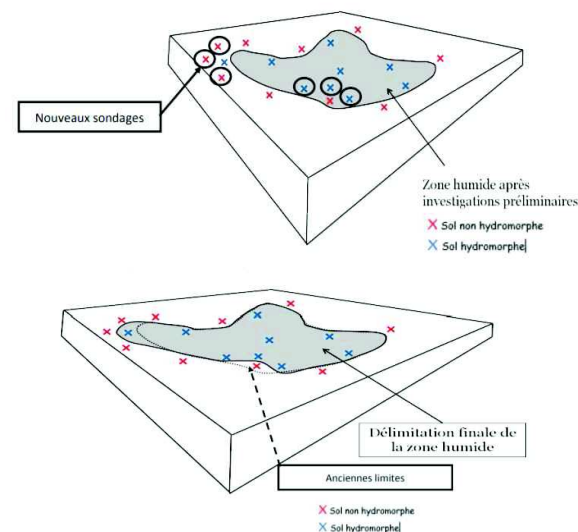
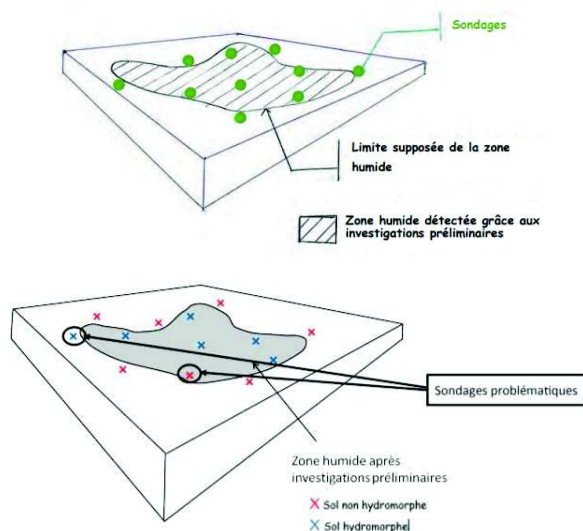
Les fiches sondages sont placées en annexe du présent document.

Délimitation des zones humides sur le critère pédologique

Dans le cas de l'obtention d'un sondage pédologique faisant état d'un sol caractéristique de zone humide, il est recherché sur le terrain les frontières supposées de la zone humide pédologique en s'appuyant sur une analyse croisée :

- **de la topographie** et plus particulièrement de la microtopographie par lecture des pentes et dépressions. (Ce travail a été complété à posteriori par une approche cartographique en raison de la fourniture de plans topographiques de géomètre) ;
- **des limites des zones humides « historiques »** définies par orthophoto-interprétation ;
- **de la végétation en présence** (lorsqu'elle est spontanée) via la recherche de zones abritant certaines espèces floristiques dites hygrophiles (sans pour autant qu'elles soient dominantes dans la strate végétale), permettant de délimiter des microfacès d'habitats ;
- **de l'analyse de l'engorgement des sols.** Bien que l'engorgement des sols à un instant « T » ne puisse être associé à de l'hydromorphie, ce dernier traduit une certaine rétention des eaux dans les horizons superficiels, favorisant l'apparition de conditions hydromorphes si cet engorgement est régulier dans le temps.

Les contours de cette zone humide sont ensuite affinés par la réalisation de points des sondages complémentaires de part et d'autre de cette frontière supposée :



Étapes successives menant à la délimitation d'une zone humide sur le critère pédologique (source : Bordeaux Sciences Agro et SMIDDEST, 2017. Guide méthodologique pour la caractérisation des zones humides selon des critères pédologique)

CONCLUSIONS SUR LES ZONES HUMIDES

L'application des critères « végétation » et « habitat » a permis de déterminer la présence de 3 habitats caractéristiques de zones humides sur le site d'étude. Ils correspondent à des saussaies, des friches herbacées humides et des aulnaies rivulaires.

Les sondages pédologiques réalisés en parallèle ont permis de mettre en évidence des zones humides complémentaires sur la base du critère « sol », notamment en partie centrale de l'AEI.

Au total, le croisement des critères « végétation » et « sol » a permis de mettre en évidence une surface cumulée de 0,50 ha de zones humides, dont 0,37 ha de zones humides « végétation » et 0,13 ha de zones humides répondant seulement au critère « sol ».



Carte 22 : Cartographie des zones humides par application des critères alternatifs « sol » et « végétation »



Carte de localisation des sondages pédologiques

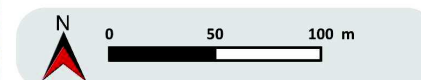
- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Zones récemment remaniées

Typologie des sols

- Zone humide
- Zone non humide
- Non déterminée

Délimitation des zones humides

- Zones humides répondant au critère "végétation"
- Zones humides répondant au critère "sol"



Date de réalisation : Décembre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires
Sources : © Google Satellite



Référence : 2021-000259



3.4. LA FAUNE

3.4.1. Les Amphibiens

3.4.1.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion, concernée par l'aire d'étude immédiate (maille n° E057N653 faune-limousin, observatoire « FAUNA ») font état de la présence de 8 espèces d'Amphibiens :

Nom vernaculaire (Nom latin)	Statut de protection / patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV Directive « Habitats »	Faible
Crapaud commun ou épineux (<i>Bufo bufo / spinosus</i>)	Protection nationale (A3)	Faible
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV DH	Faible
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	Protection nationale (A5)	Faible
Grenouille verte (<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>)	« Quasiment menacée » LRN Protection nationale (A5)	Faible
Grenouille rieuse (<i>Pelophylax ridibundus</i>)	Protection nationale (A3)	Nulle
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Protection nationale (A3)	Moyenne
Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV DH « Quasiment menacé » LRN	Nulle

L'AEI s'inscrit dans un paysage parsemé de boisements et prairies permettant l'hibernation et le déplacement des amphibiens. Cependant au sein de l'aire d'étude aucune mare ou cours d'eau propice à la reproduction n'a été relevé. Seul quelques ornières en eau se forment aux grès de la météo. La reproduction sur site est donc peu propice aux amphibiens.

Le cours d'eau situé hors AEI en limite nord du site ainsi que les ruisselets environnant constituent un lieu de reproduction pour certaines espèces.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu faible pour la zone d'étude.

3.4.1.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les prospections de terrain menées en 2021 et 2022 ont permis de recenser **1 espèce** d'amphibiens :

Espèce	Utilisation de l'AEI	Habitats d'espèces sur l'AEI	Importance de la population
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Reproduction certaine	Sources forestières (hors AEI)	Faible (5 larves recensées)

Malgré la présence de quelques micro-habitats aquatiques (ornières et flaques temporaires) au niveau des zones de friches rudérales, aucune espèce d'Amphibien n'a été relevée sur l'emprise de l'AEI

La salamandre tachetée se reproduit de manière certaine (observation de stades larvaires) en marge de l'AEI, à la faveur d'un secteur de source forestière. L'ensemble des milieux arborescents, et plus particulièrement les boisements mésophiles à frais occupant la frange Nord du périmètre d'étude, apparaissent favorables à l'accomplissement de la phase terrestre de l'espèce.



Site de reproduction de la salamandre en marge de l'AEI et exemple d'habitat favorables à la phase terrestre de l'espèce sur l'AEI



Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

La **salamandre tachetée** profite d'une protection nationale. L'Aire d'étude immédiate n'offre pas à cette espèce la possibilité de se reproduire contrairement à ses alentours. Une faible population a été relevée proche du site alors que cet amphibien est commun en Limousin. Elle possède donc une valeur patrimoniale faible.

Espèces	Europe	France			Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Plan National d'Actions	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	-	A3	LC	-	-	-	Faible

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe II de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe IV de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du 08 janvier 2021

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

A5 = Article 5 : interdiction de mutilation et d'utilisation commerciale des individus

Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure



3.4.1.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Amphibiens

Espèces ou cortèges d'espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional ⁷	Rareté régionale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Faible	Notable	Très commun	Alimentation / repos / hivernage	Faible population (5 larves observées en marge de l'AEI)	Faible

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX RELATIFS AUX AMPHIBIENS

Au total, une espèce d'Amphibien protégée mais dénuée d'intérêt patrimonial a été recensée sur l'aire d'étude : la salamandre tachetée.

Cette espèce se reproduit de façon avérée hors site du fait de la présence d'habitats favorables à proximité (cours d'eau et sources forestières). Les boisements humides à frais, mais aussi les diverses haies constituent des habitats propices à l'accomplissement de la phase terrestre (hivernage notamment) de cette espèce à mœurs forestières.

⁷ Extrait du document FAUNA (Coord.) 2020. Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : listes des espèces et indicateurs. Décembre. Pessac, 22P.



Carte 23: Carte des enjeux relatifs aux Amphibiens



Enjeux liés aux amphibiens

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate (AEI)

Les zones à enjeux au sein de l'AEI

Habitats terrestres potentiels (boisements, saulaie)

Les observations d'espèces protégées et/ou patrimoniales

Les amphibiens

Etiquette	Nom de l'espèce
SS	Salamandre tachetée



0 50 100 m

Date de réalisation : Octobre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
Fond : Photographies aériennes



Référence : 2021-000259



3.4.2. Les Reptiles

3.4.2.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion (maille n° E057N653 faune-limousin, observatoire « FAUNA »), concernée par l'aire d'étude immédiate, font état de la présence de 4 espèces de Reptiles :

Nom vernaculaire (Nom latin)	Statut de protection / patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Couleuvre à collier helvétique (<i>Natrix helvetica</i>)	Protection nationale (A2)	Moyenne
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV Directive Habitat	Forte
Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	Protection nationale (A2) « Quasiment menacé » LRN	faible
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Protection nationale Annexe IV Directive Habitat	Forte

Le lézard des murailles et la couleuvre verte et jaune sont des Reptiles occupant une large gamme de milieux qui sont susceptibles de fréquenter les haies arbutives, lisières forestières et milieux buissonnants de l'AEI.

Le site ne possède cependant que peu de capacité d'accueil pour la couleuvre à collier et la couleuvre vipérine. Inféodées aux habitats humides et aquatiques. Cette capacité d'accueil est toutefois plus élevée pour la couleuvre à collier, plus « plastique » dans ses exigences écologiques.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré pour la zone d'étude.

3.4.2.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations de terrain menées en 2021 et 2022 ont permis de recenser **3 espèces** de Reptiles :

Espèce	Utilisation de l'AEI	Habitats d'espèces sur l'AEI	Importance de la population
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Reproduction possible	Haies arbutives, lisières forestières, zones rocheuses	Faible (1 individu recensé)
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Reproduction certaine		Moyenne (17 individus recensés)
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	Reproduction certaine		Moyenne (10 individus recensés)

A l'échelle de l'AEI, plusieurs types de biotopes apparaissent particulièrement favorables aux Reptiles, comme les fourrés arbutifs, les lisières forestières, les landes sèches ou encore les pierriers qui sont des solariums idéaux.



Exemple d'habitats favorables aux reptiles sur l'AEI

Le **lézard vert**, le **lézard des murailles** et la **couleuvre verte et jaune**, qui possèdent des exigences écologiques assez proches, ont été observés en lisières forestières, au sein de zones de fourrés, des landes sèches, ainsi que sur plusieurs pierriers.



Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

L'ensemble des espèces de Reptiles observées au sein de l'AEI est strictement protégé (habitat et individus) à l'échelle nationale. Ces espèces sont également inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats » malgré un état de conservation national et régional favorable.

Espèces	Europe	France		Plan National d'Actions	Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale		Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		-	Modérée
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		-	Modérée
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		-	Modérée

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Annexe 5 de la Directive Habitats : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Protection nationale – Arrêté du 8 janvier 2021

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

A4 = Article 4 : interdiction de mutilation, de transport et d'utilisation commerciale des individus

A5 = Article 5 : interdiction de mutilation et d'utilisation commerciale des individus

Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

Statut de rareté Limousin (issu du site Internet Faune-Limousin)

TR = Très rare, R = Rare ; PC = Peu commun ; C = Commune ; TC = Très commun



3.4.2.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Reptiles

Espèces ou cortèges d'espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional ⁸	Rareté régionale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Modérée	Modéré	Très commun	Reproduction possible / alimentation / hivernage	Population faible (1 individu recensé)	Modéré
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Modérée	Modéré	Très commun	Reproduction certaine / alimentation / hivernage	Population moyenne à forte (17 individus recensés)	Faible
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	Modérée	Modéré	Très commun	Reproduction certaine / alimentation / hivernage	Population moyenne (10 individus recensés)	Modéré

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIES AUX REPTILES

Les enjeux liés aux reptiles peuvent être considérés comme modérés, avec l'observation de trois espèces communes mais dotées d'un statut de protection national. Ils portent sur les milieux buissonnants, lisières et les landes sèches, qui constituent des biotopes de développement pour le lézard des murailles, la couleuvre verte et jaune et le lézard vert.

⁸ Extrait du document FAUNA (Coord.) 2020. Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : listes des espèces et indicateurs. Décembre. Pessac, 22P.



Carte 24 : Carte des enjeux liés aux Reptiles



Enjeux liés aux reptiles

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate (AEI)

Les zones à enjeux au sein de l'AEI

Habitats favorables aux Reptiles (fourrés, lisières, landes sèches, ourlets)

Les observations d'espèces protégées et/ou patrimoniales

Les reptiles

Etiquette	Nom de l'espèce
LB	Lézard vert occidental
PM	Lézard des murailles
CV	Couleuvre verte et jaune



Date de réalisation : Octobre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
Fond : Photographies aériennes

Référence : 2021-000259





3.4.3. Les Mammifères « terrestres »

3.4.3.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion, concernée par l'aire d'étude immédiate (maille n° E057N653 faune-limousin, observatoire « FAUNA ») font état de la présence de plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales de Mammifères « terrestres » :

Nom vernaculaire (<i>Nom latin</i>)	Statut de protection / patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>)	Protection nationale (A2) « Quasiment menacé » LRN Déterminant ZNIEFF	Nulle
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Protection nationale (A2)	Forte
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Protection nationale (A2)	Moyenne
Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	« Quasiment menacé » LRN	Moyenne
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Protection nationale (A2) Annexe II et IV Directive « Habitats » Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Putois (<i>Mustela putorius</i>)	« Quasiment menacé » LRN	Moyenne

L'écureuil roux est une espèce assez plastique inféodée aux milieux arborescents, susceptible de fréquenter tant les massifs forestiers étendus que les boqueteaux ou haies en contexte péri-urbain. L'espèce présente ainsi de fortes probabilités de présence au niveau des zones boisées de la frange Nord du site.

La loutre et le putois d'Europe sont des mammifères semi-aquatiques inféodés aux habitats aquatiques à humides, notamment aux vallées et vallons des ruisseaux et rivières présentant une bonne qualité écologique et physico-chimique. Ces deux espèces sont susceptibles de fréquenter la vallée du Coussou et les boisements attenants. Les probabilités de présence du campagnol amphibie sont quant à elles très limitées en l'absence de points d'eau, ruisselets ou fossés.

Enfin, le lapin de Garenne et le hérisson d'Europe apprécient l'alternance de milieux arbustifs et ouverts pour leur développement. Les friches, prairies et milieux buissonnants de l'AEI constituent donc des habitats favorables au développement de ces deux espèces.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement assez fort pour la zone d'étude, notamment en raison des potentialités d'accueil de certains secteurs de l'AEI pour les Mammifères forestiers et/ou semi-aquatiques.

3.4.3.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations de terrain ont permis de recenser un total de **8 espèces de Mammifères « terrestres »** :

Espèce	Utilisation de l'AEI	Habitats d'espèces sur l'AEI	Importance de la population
Espèces identifiées avec certitude			
Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Lisière	Faible (1 indice de présence observé)
Chevreuril (<i>Capreolus capreolus</i>)	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Prairies/ fourrés/ bosquets	Moyenne (4 individus observés dont un individu mort)
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Boisement	Faible (1 individu)
Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>)	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Lisière / Haies	Moyenne (4 individus)
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Alimentation / Transit	Hors site (cours d'eau)	≥ 1 individu
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Bosquets / Haies arbustives / Friches / Chemin	Moyenne (3 individus observés)
Sanglier (<i>Sus crofa</i>)	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Prairies / Fourrés / Bosquets / Haies arbustives	Moyenne (plusieurs indices de présence)
Espèces identifiées de manière probable			
Chat forestier (<i>Felis silvestris</i>)	Alimentation / Transit	Friche arbustive / Landes / Boisements	Moyenne (plusieurs indices de présence observés)

Le cortège de Mammifères recensé apparaît relativement diversifié et compte des espèces de la petite, moyenne et grande faune. Plusieurs cortèges peuvent être différenciés :

- Le cortège des **Mammifères forestiers** comprenant le blaireau d'Europe, l'écureuil roux et le chat forestier (probable) qui nécessitent une bonne continuité forestière pour leur développement ;
- Le cortège des **Mammifères des milieux agro-forestiers**, comprenant le renard roux, le chevreuil, le sanglier et le lièvre d'Europe affectionnant les mosaïques de milieux associant boisements et milieux prairiaux ;
- Le cortège des **Mammifères semi-aquatiques**, avec la loutre d'Europe qui utilise les cours d'eau et milieux humides associés pour son développement.



La **loutre d'Europe** est inféodée au ruisseau situé hors site au nord de l'AEI. Son biotope préférentiel correspond à un cours d'eau riche en proies tel que l'écrevisse américaine ou les poissons d'eaux douces que l'on peut retrouver dans sa zone de répartition géographique.



Portion de rivière et indices de présence (épreintes) de la loutre d'Europe observés en limite Nord de l'AEI

Des empreintes ainsi que plusieurs excréments de Félinés ont été recensés en partie Est de l'aire d'étude, au niveau de secteurs de landes et de lisières forestière buissonnantes. Bien que non strictement discriminants, ces indices de présence peuvent potentiellement être associés au **chat forestier**, notamment en raison de leur situation (lisières forestières) et de l'éloignement vis-à-vis des principales zones résidentielles. Les boisements feuillus des marges Est et Nord de l'aire d'étude peuvent constituer des biotopes préférentiels pour l'espèce (repos, transit voire reproduction), tandis que les prairies, friches et landes du site peuvent être fréquentées en action de chasse.



Indices de présence (empreintes) et biotope favorable sur l'AEI

L'écreuil roux a été détecté via l'observation d'un nid ou hotte au niveau d'un arbre isolé bordant le périmètre d'étude au Nord-Ouest. L'espèce est susceptible de fréquenter l'ensemble des milieux arborescents du site, notamment le bosquet et les lisières forestières de la partie Nord-Ouest de l'aire d'étude.

Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Parmi les espèces recensées de manière certaine sur l'AEI, deux sont **strictement protégées à l'échelle nationale** : l'**écureuil roux** et la **loutre d'Europe**. Cette dernière est également inscrite à l'**annexe II de la directive « Habitats »** et **déterminante ZNIEFF en Limousin**.

Le **chat forestier**, considéré comme probable au regard des indices de présence et des éléments de contexte, est également **strictement protégé à l'échelle nationale**, inscrit à l'**Annexe IV de la directive habitats** et **déterminant ZNIEFF en Limousin**.

Espèces	Europe	France			Limousin		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Plan National d'Actions	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Espèces identifiées avec certitude							
Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)	-	-	LC	-	-	-	Faible
Chevreuril européen (<i>Capreolus capreolus</i>)	-	-	LC	-	-	-	Faible
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	-	A2	LC	-	-	-	Modérée
Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>)	-	-	LC	-	-	-	Faible
Loutre d'Europe (<i>Lutra Lutra</i>)	Annexe II	A2	LC	-	-	X	Forte
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	-	-	LC	-	-	-	Faible
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	-	-	LC	-	-	-	Faible
Espèces identifiées de manière probable							
Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>)	Annexe IV	A2	LC	-	-	X	Assez forte

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA = Non Applicable



3.4.3.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Mammifères « terrestres »

Espèces ou cortèges d'espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional ⁹	Rareté régionale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Chat forestier (<i>Felis sylvestris</i>)	Assez forte	Autre (lacune de connaissance)	Peu commun	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Enjeux associés aux boisements (repos, voire alimentation) et aux milieux ouverts (alimentation). Espèce non identifiée avec certitude	Modéré
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Modérée	Modéré	Très commun	Reproduction probable / Alimentation / Transit	Enjeux associés aux milieux arborescents.	Modéré
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Forte	Notable	Très commun	Transit (alimentation hors AEI)	Espèce recensée hors site. Fréquentation possible des boisements humides du site	Assez fort
Autres espèces	Faible	Modéré	Très commun	Reproduction possible / Alimentation / Transit	Population faible	Faible

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIES AUX MAMMIFERES « TERRESTRES »

Les investigations de terrain ont permis de recenser huit espèces de Mammifères terrestres, dont 3 espèces strictement protégées : le chat forestier (espèce non déterminée avec certitude), l'écureuil roux et la loutre d'Europe. La chat forestier étant de plus déterminant ZNIEFF en limousin, inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats et le loutre d'Europe étant inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats.

Les principaux enjeux de l'AEI pour ces espèces concernent la vallée du Cussou jouxtant l'AEI (alimentation et transit pour la loutre d'Europe), ainsi que les boisements associés (biotopes préférentiels pour le chat forestier).

⁹ Extrait du document FAUNA (Coord.) 2020. Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : listes des espèces et indicateurs. Décembre. Pessac, 22P.



3.4.3.4. Présentation des principales espèces à enjeu sur l'AEI

Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)			Enjeu assez fort	
Statut de patrimonialité			Statut réglementaire	
LR France	LR Régionale	ZNIEFF déterminant	DHFF	Protection nationale
LC	-	Oui	Annexe II et IV	A2
Écologie de l'espèce			<p>ATLAS - GMHL - 2010/2020 Lutra lutra Nombre d'observation par maille</p>	
<p>La loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique fréquentant une large gamme de milieux humides (boisements marécageux, pâturages humides, marais, ripisylves...) et aquatiques (cours d'eau de toute taille, lacs, étangs).</p>				
Répartition				
<p>En France, la loutre d'Europe se répartit pratiquement de façon continue sur toute la façade atlantique de la Bretagne à l'Aquitaine, des Pays de la Loire au Massif central inclus et sur pratiquement toute la chaîne pyrénéenne. C'est une espèce emblématique du Massif central, et notamment du plateau de Millevaches, dont le réseau hydrographique dense et de bonne qualité apparaît particulièrement favorable à son développement. L'espèce, qui a subi d'importants déclin dans la deuxième moitié du XXème siècle est aujourd'hui présente sur la quasi-totalité du territoire régional.</p>				
Situation de l'espèce sur l'AEI				
<p>Une épreinte a été observée au niveau du lit mineur du ruisseau du Cussou, en nord de l'aire d'étude. Ce cours constitue une zone d'alimentation et de transit pour l'espèce. La fréquentation du boisement rivulaire de la partie Nord-Est de l'AEI est probable.</p>				

Carte 25 : Carte des enjeux liés aux Mammifères « terrestres »



Enjeux liés aux Mammifères

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate (AEI)

Les habitats à enjeu

Écureuil roux / Chat forestier (repos, déplacement, reproduction?)

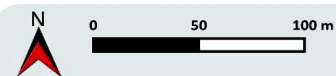
Loutre d'Europe (habitat potentiel)

Chat forestier (alimentation)

Les observations d'espèces protégées et/ou patrimoniales

Les Mammifères "terrestres"

Initiales	Nom commun
FS	Chat sauvage
SV	Écureuil roux
LL	Loutre d'Europe, Loutre



Date de réalisation : Octobre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
Fond : Photographies aériennes



Référence : 2021-000259



3.4.4. Les Chiroptères

3.4.4.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion concernée par l'aire d'étude immédiate (faune limousin maille E057N653 faune-limousin, observatoire « FAUNA ») font état de la présence d'une seule espèce de chauves-souris :

Nom vernaculaire (<i>Nom latin</i>)	Statut de protection / patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Annexe II et IV DH Protection nationale (A2) Déterminant ZNIEFF	Moyenne

L'AEI, principalement composée de milieux ouverts à semi-ouverts, ne semble pas particulièrement favorable au développement des Chiroptères en première approche. Toutefois, le site s'inscrit en marge de plusieurs massifs forestiers étendus et comprend en sa frange Nord un vallon forestier propice à une large gamme de chauves-souris.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré pour la zone d'étude, notamment en raison de la faible représentation des milieux forestiers.

3.4.4.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Analyse globale de l'activité et de la diversité spécifique

Les inventaires spécifiques aux Chiroptères se sont basés sur une campagne de détection nocturne (août 2022) prenant la forme de 3 points d'écoute fixes.

Les résultats obtenus lors des différents enregistrements sont les suivants :

Espèces	Nombre de contacts ¹⁰	Activité horaire	Pourcentage de l'activité
Groupe des « sérotules » (<i>Nyctalus/Eptesicus sp.</i>)			
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	13	0,33 c/h	0,6 %
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	1	<0,1 c/h	<0,1 %
"Sérotule" indéterminée	23	0,58 c/h	1,1 %
Groupe des pipistrelles « hautes fréquences »			
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	1054	26,35 c/h	48,9 %
Groupe des pipistrelles « basses fréquences »			
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	912	22,80 c/h	42,3 %
Groupe des murins			
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	28	0,70 c/h	1,3 %
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	7	0,18 c/h	0,3 %
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	12	0,30 c/h	0,6 %
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	1	0,03 c/h	0,1 %
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	105	2,63 c/h	4,9 %
Oreillards			
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	1	<0,1 c/h	<0,1 %
Total	2156	53,9 c/h	-

Ainsi, il apparaît que les enregistrements mis en œuvre ont permis de mettre en évidence la fréquentation de l'AEI par un minimum de **10 espèces de chauves-souris**, ce qui correspond à une diversité spécifique pouvant être considérée comme moyenne à forte au regard de la superficie étudiée et des milieux en présence. Le **niveau d'activité global** (toutes espèces et enregistrements confondus) est de **53,9 contacts /h**, ce qui correspond à une activité pouvant être considérée comme **forte**.

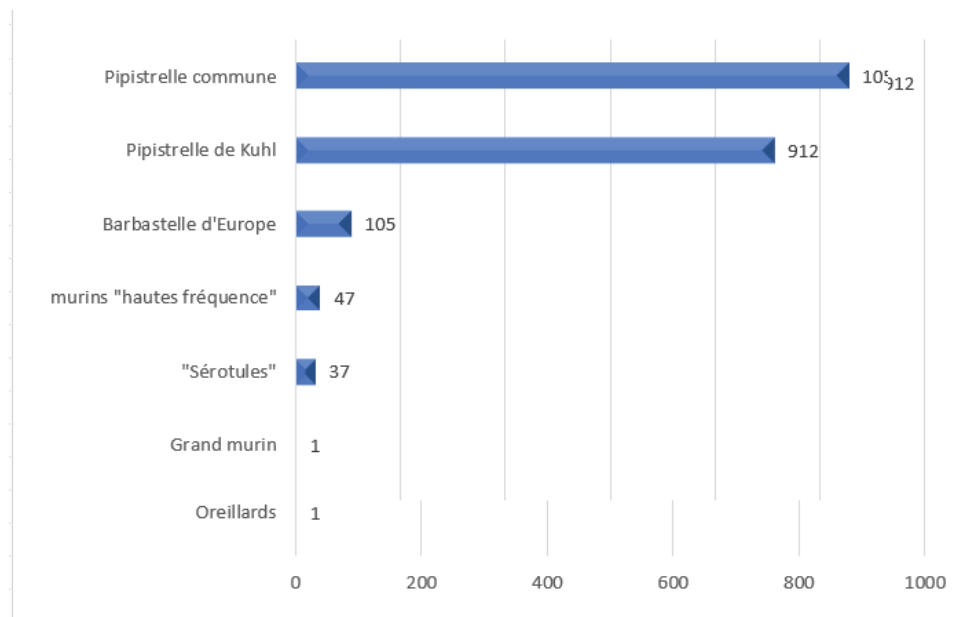
La **pipistrelle commune** et la **pipistrelle de Kuhl** sont les deux espèces les plus couramment contactées, avec respectivement **48,9% et 42,3% des contacts** enregistrés (activité de 26,35 et 22,80 c/h), suivie de la **Barbastelle d'Europe**, avec environ **5% des contacts** enregistrés (2,63 c/h). Le groupe des « **murins** » et des « **sérotules** » suivent ensuite avec environ **2% des contacts** enregistrés chacun. Parmi le groupe des murins, la majorité des contacts se répartit entre le **le murin à moustaches**, le **murin de Daubenton** et le **murin de Natterer**. Le grand murin n'a pour sa part été recensé que sous la forme d'1 seul contact isolé.

¹⁰ Un contact représente 5 secondes de présence pour une espèce



Parmi le groupe des « sérotules », une part notable des contacts a pu être attribué à la **sérotule commune**, et plus minoritairement (1 contact) à la **noctule commune**.

L'**oreillard gris** n'a été recensé que sous la forme d'un contact isolé, laissant présager une fréquentation de la zone d'étude uniquement dans le cadre d'une activité de transit ou d'une activité de chasse irrégulière.



Répartition de l'activité des chauves-souris sur l'AEI (nombre de contacts bruts)

Niveaux d'activité spécifique et fonctionnalité des habitats

D'après les référentiels d'activité définis dans le cadre du programme Vigie Chiro du MNHN, les niveaux d'activité spécifiques peuvent être évalués comme suit :

- Ponctuellement **fort** pour la barbastelle d'Europe, la pipistrelle commune et la pipistrelle de Kuhl ;
- **Modéré** pour le murin à moustaches, le murin de Daubenton, le murin de Natterer et la sérotine commune ;
- **Faible** pour la noctule commune, le grand murin et l'oreillard gris.

Espèces	Lisière forestière (Point 1)		Milieux semi-ouverts buissonnants (Point 2)		Haie arborescente mûre (Point 3)	
	Contacts	Niveau d'activité ¹¹	Contacts	Niveau d'activité	Contacts	Niveau d'activité
Groupe des « sérotules »						
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	-	-	13	Modéré	-	-
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	1	Faible	-	-	-	-
"Sérotule" indéterminée	16	-	7	-	-	-
Groupe des pipistrelles « hautes »						
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	708	Fort	201	Modéré	145	Modéré
Groupe des pipistrelles « basses »						
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	293	Fort	11	Faible	608	Fort
Groupe des murins						
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	24	Modéré	2	Faible	2	Faible
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	-	-	-	-	12	Modéré
Murin de natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	6	Modéré	-	-	1	Faible
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	-	-	-	-	1	Faible
Barbastelle d'Europe						
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1	Faible	2	Faible	102	Fort
Groupe des oreillards						
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	-	-	-	-	1	Faible
Total	1049	-	236	-	872	-

¹¹ D'après le référentiel d'activité national élaboré par le MNHN dans le cadre du programme de suivi « Vigie Chiro » pour le protocole « Point fixe »



A l'échelle de l'aire d'étude, la haie arborescente mûre et les lisières du vallon boisé au Nord et bosquets semblent constituer des zones de chasse préférentielles pour la majorité des espèces de chauves-souris, avec une activité significativement plus importante que celle enregistrée au niveau des milieux semi-ouverts.

Les lisières et éléments arborescents linéaires sont exploités par des taxons ubiquistes utilisant des techniques de chasse de poursuite, comme la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kuhl et la sérotine commune, ainsi que par des espèces forestières plus spécialisées, comme la barbastelle d'Europe, les oreillards et les murins. Spécialisé dans la chasse au-dessus des eaux calmes d'étangs et cours d'eau, le murin de Daubenton fréquente probablement la vallée du Cussou, mais également les boisements associés.

Les secteurs semi-ouverts occupant l'essentiel de l'aire d'étude constituent des biotopes globalement moins fréquentés pour l'alimentation des chauves-souris, comme en témoignent la moindre activité recensée (23,6 c/h) et une plus faible diversité spécifique (5 espèces contre 6 et 8 au niveau des autres points d'enregistrements). Les espèces contactées au niveau de ces milieux sont principalement des espèces peu exigeantes (pipistrelle commune, pipistrelle de Kuhl) ou des espèces de haut-vol, comme la sérotine commune, qui sont susceptibles d'exploiter l'ensemble du domaine aérien de l'AEI. La présence de contacts isolés de certaines espèces forestières (murin à moustaches, barbastelle d'Europe) s'explique par la proximité d'un massif forestier surfacique.

Cortèges	Espèces	Habitats de chasse/transit sur l'aire d'étude
Espèces des milieux forestiers	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	lisières, haie/bosquet mûre
	Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	
	Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	
	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	
	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	
	Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	
Espèces des lisières	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Lisières, haie/bosquet mûre et dans une moindre mesure milieux semi-ouverts buissonnants
	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	
	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	
Espèces de haut-vol	Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	

Capacités d'accueil de l'AEI pour la mise en place de gîtes

▪ Gîtes anthropiques

L'aire d'étude ne compte aucun bâtiment ou élément anthropique susceptible d'accueillir des chauves-souris.

▪ Gîtes arboricoles

Plusieurs cavités arboricoles ont été observées au niveau d'arbres composant le bosquet occupant la partie Ouest de l'AEI. Ailleurs, malgré la présence de quelques hêtres et chênes matures au niveau des formations forestières de la franges Nord du périmètre, aucune cavité arboricole n'a pu être recensée.



Exemples d'arbres à cavité observés sur l'aire d'étude

La faible densité d'arbres à cavités constitue un élément limitant à l'installation de gîtes par les espèces arboricoles. Cependant, une utilisation ponctuelle et/ou irrégulière des cavités recensées ne peut être exclue pour les différentes espèces arboricoles recensées lors des inventaires (barbastelle d'Europe, noctule commune, murins de petite taille).

▪ Possibilité de présence de gîtes pour les espèces recensées

Préférendums écologiques pour la mise en place de gîtes	Espèces	Niveau d'activité enregistrée sur l'AEI	Potentialités de présence de gîtes sur l'AEI
Espèces arboricoles	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Faible à forte	Modérée
	Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Faible	Faible
	Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	Faible à modéré	Faible
	Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	Faible à modéré	Faible



	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Modérée	Faible
Espèces anthropophiles	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Modérée à forte	Nulle
	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Faible à forte	
	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Modérée	
	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Faible	
	Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	Faible	

Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

L'ensemble des espèces de Chiroptères recensées sont strictement protégées à l'échelle nationale et inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats ».

Parmi les espèces recensées, 2 sont également inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » :

- Le **grand murin**
- La **barbastelle d'Europe**

Le **grand murin** a été recensé sous la forme d'un contact isolé en lisière du bosquet arborescent mûre, tandis que la barbastelle d'Europe présente sur l'aire d'étude une activité de chasse jugée « faible » à « forte », avec une concentration notable d'activité au niveau du bosquet arborescent mûre.

La **noctule commune**, bien que non inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats », est considérée comme menacée (« Vulnérable ») tant à l'échelle nationale que régionale. L'espèce est forestière avec une prédilection pour les habitats proche de l'eau. Elle n'a été identifiée avec certitude que sous la forme d'un seul contact isolé au niveau du vallon forestier prenant place en frange Nord de l'aire d'étude.

Plusieurs espèces recensées sont classées dans la catégorie des **espèces « quasiment menacées » à l'échelle nationale ou régionale**, correspondant pour partie à des chauves-souris encore communes mais ayant récemment connu un déclin notable (**pipistrelle commune** et **sérotine commune**) La pipistrelle commune présente localement une activité de chasse considérée comme « modérée » à « forte », tandis que la sérotine commune possède ici une activité jugée « modérée ».

Espèces	Europe	France			Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Plan National d'Actions	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Annexes II et IV	A2	LC	-	Aucune donnée disponible	X	Forte
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Annexe II et IV	A2	LC	-		X	Forte
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		X	Assez forte
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		-	Modérée
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		X	Assez forte
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		-	Modérée
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Annexe IV	A2	NT	X		-	Assez forte
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Annexe IV	A2	LC	-		-	Modérée
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Annexe IV	A2	VU	X		X	Forte
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Annexe IV	A2	NT	X		X	Assez forte

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA = Non Applicable



3.4.4.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Chiroptères

Espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional ¹²	Rareté régionale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Forte	Modéré	Très commun	<u>Présence de gîtes possible / Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme ponctuellement « forte ». Potentialité limitée de présence de gîtes arboricoles au niveau des milieux arborescents de l'aire d'étude.	Assez fort
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Forte	Fort	Commun	<u>Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « faible ».	Modéré
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	Assez forte	Modéré	Assez commun	<u>Présence de gîtes possible / Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « faible » à « modérée ». Potentialité faible de présence de gîtes arboricoles.	Modéré
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	Assez forte	Notable	Commun	<u>Présence de gîtes possible / Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « faible » à « modérée ». Potentialité faible de présence de gîtes arboricoles.	Modéré
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Modérée	Notable	Commun	<u>Présence de gîtes possible / Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « modérée ». Potentialité faible de présence de gîtes arboricoles.	Faible
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	Modérée	Modéré à notable	Assez commun	<u>Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « faible ».	Faible
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Assez forte	Notable	Très commun	<u>Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « modérée » à « forte ».	Modéré
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Modérée	Notable	Très commun	<u>Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « faible » à « forte ».	Faible
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Forte	Fort	Assez commun	<u>Présence de gîtes possible / Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « faible ». Potentialité faible de présence de gîtes arboricoles.	Modéré
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Assez forte	Notable	Très commune	<u>Alimentation / Transit</u>	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « modérée ».	Faible

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIES AUX CHIROPTERES

L'AEI est fréquentée par un minimum de 10 espèces de chauves-souris, comprenant deux espèces d'intérêt communautaire (barbastelle d'Europe, grand murin,) et une espèce menacée à l'échelle nationale (noctule commune). L'activité enregistrée, de l'ordre de 80 c/h au global, fait état d'une zone de chasse particulièrement intéressante, en lien avec la proximité d'un vallon forestier à forte naturalité et d'un massif forestier surfacique à l'Est. Malgré la bonne naturalité des boisements observés sur l'AEI, les capacités d'accueil du site pour la mise en place de gîtes pour les espèces arboricoles apparaissent limitées. Les enjeux les plus notables du site concernent la barbastelle d'Europe, dont le niveau d'activité est jugé « fort ».

¹² Extrait du document FAUNA (Coord.) 2020. Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : listes des espèces et indicateurs. Décembre. Pessac, 22P.



Carte 26 : Carte des enjeux liés aux Chiroptères



Enjeux liés aux chiroptères

Aires d'étude

▭ Aire d'étude immédiate (AFI)

Les habitats à enjeu

Habitats Chiroptères

■ Zones de chasse préférentielles

⊕ Cavités arboricoles

Répartition de l'activité

● Répartition de l'activité

■ Pipistrelle commune

■ Pipistrelle de Kuhl

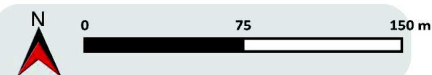
■ Groupe des "serotules"

■ Murins "hautes fréquences"

■ Grand murin

■ Oreillard gris

■ Barbastelle d'Europe



Date de réalisation : Octobre 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
Fond : Photographies aériennes



Référence : 2021-000259



3.4.4.4. Présentation des espèces à enjeu sur l'AEI

Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)			Enjeu assez fort	
Statut de patrimonialité			Statut réglementaire	
LR France	LR Régionale	ZNIEFF	DHFF	Protection nationale
LC	-	Oui	Annexe II et IV	A2
Écologie de l'espèce				
<p>La barbastelle d'Europe est plutôt associée aux milieux forestiers, tant pour l'alimentation que pour sa reproduction.</p>				
Répartition				
<p>La barbastelle d'Europe est une espèce considérée comme assez rare en Limousin, avec toutefois une répartition élargie à l'ensemble du territoire, et notamment dans les secteurs forestiers et bocagers de l'Ouest et du Nord de l'ex-région.</p>				
Situation de l'espèce sur l'AEI				
<p>A l'échelle de l'AEI, 105 contacts attribuables à la barbastelle d'Europe ont été recueillis lors des enregistrements nocturnes, correspondant à une activité pouvant être qualifiée de ponctuellement « forte » d'après le référentiel d'activité du projet point fixe développé par le Muséum National d'Histoire Naturel dans le cadre du programme « Vigie-Chiro ». L'absence d'un réel réseau développé d'arbres à cavités limite les capacités d'accueil de l'aire d'étude pour la mise en place de gîtes. De façon globale, les lisières et canopées des différents boisements et bosquets feuillus mûres apparaissent propices à son alimentation.</p>				



3.4.5. L'avifaune

3.4.5.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion concernée par l'aire d'étude immédiate (faune-limousin, maille n°E057N653) font état de la nidification possible à certaines de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial dont quatre au statut nicheur certain.

Nom vernaculaire (Nom latin)	Statut de protection / patrimonialité	Probabilité de nidification sur l'AEI	Probabilité de fréquentation de l'AEI
Nicheurs certains			
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux	Faible	Moyenne
Bouvreuil pivoiné (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN ZNIEFF déterminant	Moyenne	Moyenne
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN	Forte	Forte
Cinclon plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR ZNIEFF déterminant	Nulle	Nulle
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRR	Faible	Moyenne
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Moyenne	Forte
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux « Vulnérable » LRR Déterminant ZNIEFF	Nulle	Faible
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR	Nulle	Nulle
Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	« Quasiment menacé » LRR	Nulle	Nulle
Grand corbeau (<i>Corvus corax</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR Déterminant ZNIEFF	Nulle	Faible
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR	Nulle	Nulle
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN « Vulnérable » LRR	Nulle	Moyenne
Hirondelle de rochers (<i>Ptyonoprogne ruprestris</i>)	Protection nationale (A3) « En danger » LRR ZNIEFF déterminant	Nulle	Faible
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN	Nulle	Forte

Nom vernaculaire (Nom latin)	Statut de protection / patrimonialité	Probabilité de nidification sur l'AEI	Probabilité de fréquentation de l'AEI
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Nulle	Forte
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux « Vulnérable » LRN « En danger » LRR Déterminant ZNIEFF	Faible	Faible
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN	Moyenne	Moyenne
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux « Quasiment menacé » LRN	Moyenne	Moyenne
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Forte	Forte
Nicheurs probables			
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Protection nationale Annexe I Directive Oiseaux « Vulnérable » LRR	Moyenne	Moyenne
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRR ZNIEFF déterminant	Faible	Faible
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN « Vulnérable » LRR	Moyenne	Moyenne
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Protection nationale Annexe I Directive Oiseaux ZNIEFF déterminant	Moyenne	Moyenne
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN	Moyenne	Moyenne
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN ZNIEFF déterminant	Moyenne	Moyenne
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux « Vulnérable » LRN « Quasiment menacé » LRR	Nulle	Nulle
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Protection nationale Annexe I Directive Oiseaux	Faible	Moyenne
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux	Moyenne	Moyenne
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux	Faible	Faible
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)	« Vulnérable » LRR ZNIEFF déterminant		



Nom vernaculaire (Nom latin)	Statut de protection / patrimonialité	Probabilité de nidification sur l'AEI	Probabilité de fréquentation de l'AEI
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN « Vulnérable » LRR	Faible	Faible
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	« Vulnérable » LRN et LRR	Moyenne	Moyenne
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN « En danger » LRR	Faible	Moyenne
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN	Moyenne	Moyenne
Nicheurs possibles			
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	« Quasiment menacé » LRN ZNIEFF déterminant	Faible	Faible
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	« Quasiment menacé » LRR ZNIEFF déterminant	Faible	Faible
Faucon hobereau (<i>Falco subutteo</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRR	Faible	Faible
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN ZNIEFF déterminant	Faible	Faible
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Moyenne	Moyenne
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN ZNIEFF déterminant	Faible	Faible
Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaesus</i>)	Protection nationale « En danger » LRR ZNIEFF déterminant	Faible	Faible

haut sont susceptibles de fréquenter le site. Cela concerne notamment les espèces les plus communes inféodées aux milieux forestiers et aux milieux semi-ouverts arbustifs à arborescents.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré à fort pour la zone d'étude.

Ces données indiquent que le secteur de Saint-Priest-Taurion accueille un cortège avifaunistique particulièrement diversifié, avec plus de 40 espèces à enjeu patrimonial, dont 10 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Les enjeux portent en partie sur les vallées du territoire, qui abritent des espèces associées aux boisements (autour des palombes, bondrée apivore, pic mar, pic noir, bouvreuil pivoine, pouillot siffleur...), aux habitats rupestres (faucon pèlerin, grand corbeau, hirondelle de rochers) et aux milieux aquatiques (grèbe castagneux, martin-pêcheur, cincle plongeur, foulque macroule, gallinule poule d'eau. D'autres enjeux concernent les mosaïques de milieux agro-pastoraux, avec des espèces associées aux milieux ouverts herbacés (alouette des champs, cisticole des joncs, caille des blés), aux milieux semi-ouverts arbustifs (tarier pâtre, pie-grièche écorcheur, bruant jaune, linotte mélodieuse...) et aux milieux semi-ouverts arborescents (chardonneret élégant, tourterelle des bois, verdier d'Europe, serin cini, faucon hobereau...).

Compte tenu des milieux en présence sur l'AEI, comprenant à la fois des boisements feuillus naturels, des bosquets, des milieux ouverts herbacés et des milieux buissonnants, certaines espèces citées plus



3.4.5.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain nous ont permis de recenser **55 espèces** d'oiseaux sur et à proximité de l'aire d'étude immédiate :

Cortège	Espèce	Utilisation de l'AEI	Eff. max.	Habitats d'espèces sur l'AEI
Espèces observées sur l'aire d'étude				
Cortège des milieux ouverts	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Reproduction probable	9	Prairies, friches ouvertes
	Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	Alimentation / Stationnement	2	
	Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	Reproduction possible	2	
	Faisan de colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	Reproduction possible	1	
	Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	Alimentation / halte migratoire	2	
Cortège des milieux semi-ouverts arbustifs	Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Reproduction probable	3	Fourrés, landes arbustives, prairies
	Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	Reproduction possible	1	
	Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	Reproduction possible	3	
	Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Reproduction possible	1	
	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Reproduction certaine	5	
	Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	Reproduction possible	2	
	Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Reproduction probable	1	
Cortège des milieux semi-ouverts arborescents	Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Reproduction possible	5	Haies arborescentes, bosquets, lisières arborées, prairies
	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Déplacement local	3	
	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Chasse / Déplacement local	1	
Cortège des espèces généralistes	Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Reproduction possible	2	Haies arborescentes à arbustives, lisières forestières, fourrés
	Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	Reproduction probable	10	
	Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	Reproduction possible	30	
	Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Reproduction probable	7	
	Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Reproduction certaine	12	
	Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>)	Reproduction probable	7	

Cortège	Espèce	Utilisation de l'AEI	Eff. max.	Habitats d'espèces sur l'AEI
	Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Reproduction certaine	16	
	Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	Reproduction possible	2	
	Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	Reproduction probable	14	
	Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Reproduction probable	10	
	Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Reproduction probable	6	
Cortège des espèces forestières	Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Stationnement / Hivernage	4	
	Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	Reproduction possible	1	
	Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	Reproduction probable	8	
	Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	Reproduction probable	3	
	Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	Reproduction probable	2	
	Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	Reproduction probable	3	
	Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)	Stationnement / Alimentation	15	
	Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	Reproduction possible	1	
	Mésange à longue queue (<i>Agithalos caudatus</i>)	Reproduction probable	7	
	Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)	Reproduction probable	1	
	Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	Reproduction probable	5	
	Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	Reproduction possible	1	
	Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Reproduction possible	1	
	Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Reproduction probable	3	
	Pouillot de Bonelli (<i>Phylloscopus orientalis</i>)	Reproduction possible	1	
	Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	Reproduction probable	10	
	Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	Reproduction probable	3	
	Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	Reproduction probable	5	
	Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Reproduction probable	5	
	Cortège des milieux bâtis	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Alimentation	



Cortège	Espèce	Utilisation de l'AEI	Eff. max.	Habitats d'espèces sur l'AEI
Espèces observées uniquement en vol ou en dehors de l'aire d'étude				
Cortège	Espèce	Activité	Eff. max.	Habitats d'espèces
	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Déplacement local	1	-
	Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	Déplacement local	1	
	Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	Reproduction possible	1	
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Déplacement local	1	
	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Déplacement local	1	
	Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Reproduction probable	5	
	Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Reproduction possible (Hors site)	2	
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Reproduction probable	1	
	Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	Reproduction probable	2	

Sur les 55 espèces d'oiseaux recensées au sein de l'AEI, **39 sont susceptibles de s'y reproduire**. La diversité spécifique observée sur l'aire d'étude s'avère élevée. Les observations ont principalement été concentrées au niveau des **milieux semi-ouverts sur des formations arborescentes (bosquets, boisements, haies) et arbustives (fourrés, landes arbustives) de l'aire d'étude**.

Les **boisements** accueillent un cortège d'oiseaux nicheurs assez diversifié, comprenant des espèces **relativement ubiquistes** (merle noir, fauvette à tête noire, rougegorge familier, grive musicienne, grive draine, troglodyte mignon, mésange bleue, mésange charbonnière) susceptibles d'exploiter les sous-bois buissonnants ou les strates arborescentes et **des espèces à mœurs plus spécifiquement forestières** (pic épeiche, pic mar, pic épeichette, mésange nonnette, loriot d'Europe, grimpereau des jardins, sittelle torchepot, roitelet à triple bandeau). Ces dernières fréquentent principalement les formations feuillues les plus mûres occupant la frange Nord du site.

Les **bosquets et haies arborescentes** du site abritent en sous-bois des **espèces typiques des milieux buissonnants** (merle noir, fauvette à tête noire, rougegorge familier, troglodyte mignon, accenteur mouchet). Ces éléments bocagers ponctuels à linéaires apparaissent favorables à la nidification d'un cortège **d'espèces généralistes** (pinson des arbres, mésange bleue, mésange charbonnière, pigeon ramier, étourneau sansonnet...) et des oiseaux appréciant les **éco-paysages diversifiés** (tourterelle des bois, chardonneret élégant,...)

Les fourrés et landes arbustives, quant à eux, accueillent des **oiseaux plus typiques des milieux ouverts à semi-ouverts agropastoraux** (brauant jaune, hypolaïs polyglotte, tarier pâtre, pie-grièche écorcheur, fauvette grisette).

Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Parmi les espèces nicheuses ou potentiellement nicheuses sur l'AEI, l'on recense **trois espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »** :

- L'**alouette lulu**, également considérée comme « **vulnérable** » en Limousin, bien que sa situation soit plus favorable à l'échelle nationale. Plusieurs mâles chanteurs ont été contactés en période de reproduction (avril et mai) au centre du site. Plusieurs typologies d'habitats sont susceptibles de convenir à sa reproduction, comme les zones d'ourlets entre lisières et pâturages, les zones semi-ouvertes au sein des landes à genêt à balai, ainsi que le secteur de landes sèches au nord du site.
- la **pie-grièche écorcheur**, également considérée comme « Quasiment menacée » à l'échelle nationale, mais possédant un état de conservation favorable en Limousin. L'espèce se reproduit de façon certaine sur l'AEI où un couple avec juvéniles a été observée. Les zones ponctuelles de milieux arbustifs ponctuels à linéaires constituent les biotopes de reproduction de cette espèce sur le site, notamment les secteurs riches en ronciers ou épineux. L'alimentation de ce passereau se fait de manière préférentielle au niveau des friches et pâturages proches des zones de nidification potentielles.
- Le **pic mar**, dont l'état de conservation est jugé satisfaisant tant à l'échelle nationale qu'en Limousin. Un mâle chanteur a été noté en avril et en mai en limite de site, laissant présager une reproduction probable au niveau des boisements de la vallée du Cussou.

D'autres espèces potentiellement nicheuses sont également considérées comme menacées ou quasiment menacées aux échelles nationale et/ou régionale :

Espèces menacées

- Le **brauant jaune**, considéré comme « Vulnérable » à l'échelle nationale. L'espèce a été contactée à plusieurs reprises en période de reproduction via l'observation de mâles chanteurs territoriaux. Les zones de landes à genêt à balai semblent constituer les biotopes les plus propices à sa reproduction au sein de l'AEI.
- La **linotte mélodieuse**, considérée comme « Vulnérable » à l'échelle nationale et déterminante ZNIEFF en Limousin. L'espèce a été notée sous la forme d'un mâle chanteur au niveau des taillis acidiphiles bordant la zone de landes sèches. Ces habitats buissonnants apparaissent favorables à sa nidification, au même titre que les zones de landes à genêt à balai. Les secteurs de friches rudérales semblent pour leur part des biotopes d'alimentation propices.
- Le **pic épeichette**, considéré comme « Vulnérable » à l'échelle nationale. Un individu a été contacté en période de reproduction (mi-avril) au niveau du vallon forestier de la frange Nord.
- La **roussette effarvate**, considérée comme « En danger » et déterminante ZNIEFF en Limousin. Deux mâles chanteurs ont été notés en période de reproduction (fin mai) au niveau de faciès de saulaies arbustives qui pourraient convenir à sa reproduction. Cependant, en l'absence de contact lors des campagnes d'inventaire de juillet et août, il pourrait s'agir de migrants tardifs.

Espèces quasiment menacées

- Le **tarier pâtre**, considéré comme « Quasiment menacé » à l'échelle nationale.



D'autres espèces patrimoniales ont été notées ponctuellement sur le site dans le cadre d'activité de stationnement ou d'alimentation, mais ne sont pas considérées comme reproductrices ou potentiellement reproductrices sur l'AEI :

- Le **chardonneret élégant**, considéré comme « Vulnérable » à l'échelle nationale et en Limousin.
- La **tourterelle des bois**, considérée comme « Vulnérable » à l'échelle nationale et en Limousin.
- Le **milan noir**, inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », qui peut potentiellement s'alimenter sur les prairies du site.
- Le **bouvreuil pivoine**, considéré comme « Vulnérable » à l'échelle nationale et déterminant ZNIEFF en Limousin.
- Le **milan royal**, inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », considéré comme « Vulnérable » à l'échelle nationale, « En danger » en Limousin et déterminant ZNIEFF en tant que nicheur probable ou certain.
- L'**hirondelle rustique** considérée comme « Quasiment menacées » à l'échelle nationale. Cette espèce s'alimentent au-dessus du site, notamment au niveau des prairies.

La **tourterelle des bois** et le **chardonneret élégant**, bien que n'ayant montré aucun comportement reproducteur sur le site, trouvent toutefois sur l'AEI des habitats propices à leur nidification, notamment au niveau des lisières forestières et du bosquet de la partie Nord-Ouest du périmètre.

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive « Oiseaux »	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF Dét.	
Espèces nicheuses ou observées en période de reproduction (statuts nicheurs)						
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Alouette lulu (<i>Lulus arborea</i>)	Annexe I	A3	LC	VU	-	Forte
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	-	A3	VU	LC	-	Modérée
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	-	A3	VU	VU	-	Assez forte
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive « Oiseaux »	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF Dét.	
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Faisan de colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	-	A3	NT	LC	-	Modérée
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	-	A3	NT	LC	-	Modérée
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	-	A3	VU	LC	X	Assez forte
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible



Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive « Oiseaux »	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF Dét.	
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>)		A3	LC	LC	-	Faible
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Annexe I	A3	LC	LC	-	Assez forte
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Annexe I	A3	VU	EN	X	Très forte
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	-	A3	LC	LC		Faible
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Annexe I	A3	LC	LC	-	Assez forte
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	-	A3	VU	LC	-	Modérée
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Annexe I	A3	NT	LC	-	Forte
Pigeon ramier (<i>Palumba columbus</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Pouillot de Bonelli (<i>Phylloscopus bonelli</i>)	-	A3	LC	-	-	Faible
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	-	A3	LC	EN	X	Forte
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	-	A3	NT	LC	-	Modérée
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	-	-	VU	VU	-	Assez forte

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive « Oiseaux »	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF Dét.	
Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	-	-	LC	LC	-	Faible
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	-	A3	LC	LC	-	Faible
Espèces uniquement observées en stationnement migratoire ou en hivernage (statut « de passage » et/ou hivernant)						
Bouvreuil pivoiné (<i>Pyrhula pyrrhula</i>)		A3	NA	NA	-	Faible
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	-	A3	DD	NA	-	Faible

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Oiseaux

A1 = Annexe 1 de la Directive Habitats : regroupe des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciales (ZPS)

Protection nationale – Arrêté du 29 octobre 2009

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

Liste Rouge Nationale et Liste Rouge Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure DD = Données insuffisantes NA = Non applicable

ZNIEFF dét. : Espèces inscrites à la listes des espèces déterminantes ZNIEFF du territoire régional concerné



3.4.5.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis de l'avifaune

Cortèges	Espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional	Rareté régionale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Cortège des milieux ouverts	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Forte	Notable	Très commun	Reproduction probable	Plusieurs mâles chanteurs entendus sur l'AEI. Enjeux associés aux landes sèches et milieux semi-ouverts landicoles	Fort
	Autres espèces du cortège	Faible	Modéré	Très commun	Reproduction possible	-	Faible
Cortège des milieux semi-ouverts arbustifs	Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Modérée	Fort	Très commun	Reproduction probable	Plusieurs mâles chanteurs recensés.	Modéré
	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Forte	Fort	Très commun	Reproduction certaine / Alimentation	1 couple avec juvéniles. Enjeux associés aux zones de fourrés/landes à genêt à balai, notamment au niveau des secteurs riches en ronciers	Fort
	Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Assez forte	Fort	Très commun	Reproduction possible / Alimentation	1 mâle chanteur entendu au niveau d'un taillis bordant la zone de landes sèches.	Assez fort
	Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	Forte	Notable	Commun	Reproduction possible / migrateurs tardifs ?	2 mâles chanteurs entendus en période de reproduction dans des milieux favorables, mais incertitude sur le statut reproducteur en lien avec la possibilité de migrateurs tardifs.	Assez fort
	Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Modérée	Fort	Très commun	Reproduction probable / Alimentation	Plusieurs couples observés	Modérée
	Autres espèces du cortège	Faible	Modéré à notable	Très commun	Reproduction possible / Alimentation	-	Faible
Cortège des milieux semi-ouverts arborescents	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Assez forte	Fort	Très commun	Déplacement local / Alimentation	Espèces n'ayant pas montré de comportements reproducteurs au sein de l'AEI, mais pouvant potentiellement se reproduire sur site	Modéré
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Assez forte	Fort	Très commun	Reproduction possible / Alimentation		Modéré
	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Modérée	Notable	Très commun	Alimentation / Chasse	-	Faible
	Autres espèces du cortège	Modérée	Notable	Très commun	Reproduction possible	-	Faible
Cortège des espèces généralistes	Espèces du cortège	Faible	Modéré	Très commun	Reproduction possible à certaine	-	Faible
Cortège des milieux forestiers	Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Assez forte	Modéré	Très commun	Reproduction possible / Alimentation	Mâles chanteurs entendus en limite de périmètre avec reproduction possible au niveau des faciès les plus mûres des boisements de la frange Nord du site.	Assez fort
	Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	Modérée	Fort	Très commun	Reproduction possible / Alimentation	-	Modéré
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Assez forte	Modéré	Très commun	Chasse / Déplacement local	Reproduction possible de l'espèce hors AEI au niveau de la vallée boisée du Cussou. Alimentation possible au sein des prairies du site.	Faible
	Autres espèces du cortège	Faible	Modéré	Très commun à commun	Reproduction possible à probable	-	Faible
Cortège des milieux bâtis	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Modérée	Fort	Très commun	Alimentation	-	Faible
Espèces hivernantes ou en halte migratoire	Espèces recensées	Faible	-	-	Stationnement / Halte migratoire / hivernage	-	Faible



CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIES A L'AVIFAUNE

Les enjeux de l'AEI associés à l'avifaune peuvent être considérés comme « assez forts » à « forts » au vu de la diversité spécifique observée (55 espèces) et de la présence de plusieurs espèces patrimoniales. Ces dernières sont principalement associées aux milieux agro-pastoraux ouverts à semi-ouverts (pie-grièche écorcheur, tarier pâtre, bruant jaune, linotte mélodieuse, alouette lulu) et aux boisements de la frange Nord du site (pic mar, pic épeichette). Les bosquets et éléments arborescents matures de la partie Nord-Ouest de l'aire d'étude peuvent également accueillir la reproduction de la tourterelle des bois et du chardonneret élégant.

Carte 27 : Carte des enjeux liés à l'avifaune



Enjeux liés à l'avifaune

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate (AEI)

Les zones à enjeu au sein de l'AEI

- Cortège des milieux forestiers ou arborescents matures
- Cortège des milieux semi-ouverts agropastoraux
- Cortège des milieux semi-ouverts agropastoraux (alimentation)
- Rousserolle effarvate

Les observations d'espèces patrimoniales

Les oiseaux

Etiquette	Nom de l'espèce
ASc	Rousserolle effarvate
CaC	Linotte mélodieuse
DMe	Pic mar
DMi	Pic épeichette
ECi	Bruant jaune
LAr	Alouette lulu
LCo	Pie-grièche écorcheur
PPy	Bouvreuil pivoine
STo	Tarier pâtre, Traquet pâtre
STu	Tourterelle des bois



Date de réalisation : Octobre 2022
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : Photographies aériennes

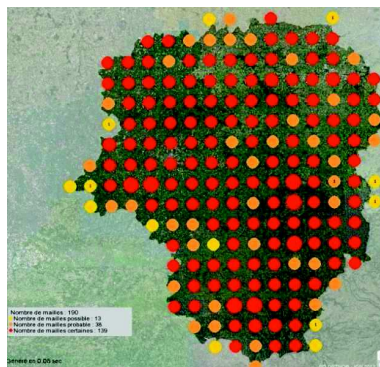
Référence : 2021-000259



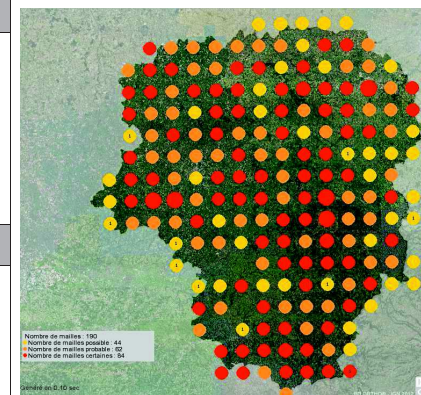
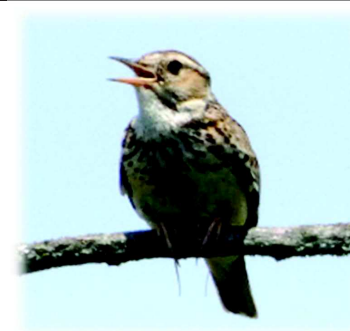


3.4.5.4. Présentation des espèces à enjeu sur l'AEI


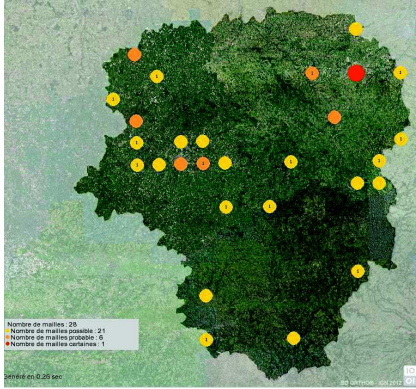
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)			Enjeu fort	
Statut de patrimonialité			Statut réglementaire	
LR France	LR Régionale	ZNIEFF	DO	Protection nationale
NT	LC	-	Annexe I	A3
Écologie de l'espèce				
<p>La pie-grièche écorcheur est une espèce de passereau typique des milieux ouverts à semi-ouverts. Elle affectionne les habitats herbacés riches en insectes, notamment les pâturages extensifs, les prairies de fauche, les friches et les pelouses calcaires. La présence de formations buissonnantes épineuses linéaires (haies) ou ponctuelles (fourrés) constituent également un élément nécessaire à son développement (site de nidification).</p> <p>A l'échelle nationale, les suivis temporels spécifiques à cette espèce font état d'une certaine stabilité des effectifs nicheurs depuis 2001 (-2%).</p>				
Répartition				
<p>Cette espèce est présente sur la grande majorité du territoire national, mais s'avère rare sur le pourtour méditerranéen et le quart Nord-Ouest. En Limousin, la pie-grièche écorcheur s'avère commune et présente une répartition assez homogène à l'échelle du territoire. Les zones de bocage, les vallées alluviales et les secteurs pelousaires semblent constituer les biotopes favorisés par l'espèce.</p>				
Situation de l'espèce sur l'AEI				
<p>Sur l'aire d'étude, plusieurs observations de l'espèce ont été effectuées, comprenant 1 couple et des juvéniles témoignant de la reproduction certaine de l'espèce. Les fourrés et landes arbustives sont des habitats favorables à la nidification de l'espèce. Les prairies et friches herbacées représentent pour leur part des zones de chasse propices à son l'alimentation.</p>				


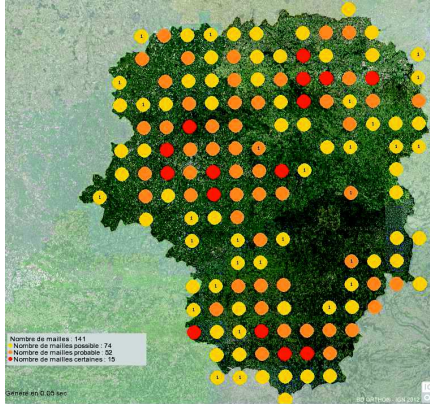


Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)			Enjeu fort	
Statut de patrimonialité			Statut réglementaire	
LR France	LR Régionale	ZNIEFF	DO	Protection nationale
LC	VU	-	Annexe 1	A3
Écologie de l'espèce				
<p>L'alouette lulu est une espèce de passereau thermophile appréciant la présence simultanée d'espaces ouverts à végétation basse (friches, pelouses, pâturages, ...) et d'une végétation buissonnante éparse (haies, fourrés, landes ouvertes), ce qui explique sa préférence pour les paysages de bocages, de landes...</p> <p>À l'échelle nationale, les suivis temporels spécifiques à cette espèce font état d'une certaine stabilité depuis 2001 (-6%).</p>				
Répartition				
<p>L'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire français, mais s'avère beaucoup plus rare au Nord et au Nord-Est. A l'échelle régionale, l'alouette lulu est présente sur tous les départements, mais avec des concentrations plus fortes sur le plateau de Millevaches, ainsi que sur les secteurs bocagers de la Haute-Vienne et du Nord de la Creuse.</p>				
Situation de l'espèce sur l'AEI				
<p>Sur l'aire d'étude, plusieurs mâles chanteurs ont été entendus au niveau des prairies pâturées et landes au centre et au sud de l'AEI.. L'espèce est susceptible de fréquenter l'ensemble des milieux ouverts du site pour son alimentation, mais se cantonne préférentiellement aux zones de landes et écotones pour sa reproduction.</p>				


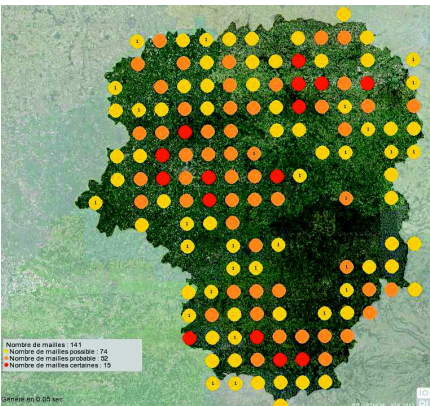




Rousserole effarvate (<i>Acrocephalus scirpaesus</i>)			Enjeu assez fort	
Statut de patrimonialité			Statut réglementaire	
LR France	LR Régionale	ZNIEFF	DO	Protection nationale
LC	EN	Oui	-	A3
Écologie de l'espèce				
<p>La rousserole effarvate vit dans des zones humides pourvues d'une végétation hygrophile arborescente et arbustive, dans les saulaies le long des rives et tout particulièrement dans des phragmitaies pures à roseau commun.</p> <p>Les suivis temporels spécifiques à cette espèce font état d'une augmentation notable des effectifs nicheurs à l'échelle nationale depuis 2001 (+33%).</p>				
				
Répartition				
<p>En France, la rousserole effarvate est commune dans la moitié nord du pays et présente une répartition assez homogène au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon avec toutefois quelques secteurs délaissés dans le centre de la Bretagne et de la Normandie. Dans le sud du pays, l'espèce est plus localisée du fait de la rareté des roselières, à l'exception des cotes des landes et de la Méditerranée ainsi que de la vallée du Rhône.</p>				
				
Situation de l'espèce sur l'AEI				
<p>Deux mâles chanteurs ont été entendus en période de reproduction (fin mai) au niveau des zones de saulaies des parties centrale et Nord-Est de l'AEI.</p>				

Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)			Enjeu assez fort	
Statut de patrimonialité			Statut réglementaire	
LR France	LR Régionale	ZNIEFF	DO	Protection nationale
LC	LC	-	Annexe I	A3
Écologie de l'espèce				
<p>Le pic mar est une espèce caractéristique des boisements caducifoliés matures, riches en vieux arbres et en bois mort. Bien que nécessitant une bonne continuité forestière, l'espèce colonise également des secteurs bocagers lorsque ceux-ci accueillent d'anciennes haies arborescentes.</p> <p>Les suivis temporels spécifiques à cette espèce font état d'une certaine augmentation des effectifs nicheurs à l'échelle nationale depuis 2001 (+53%).</p>				
				
Répartition				
<p>L'espèce est présente sur la majorité du territoire national, notamment dans le Nord-Est de la France et dans les grandes régions forestières du Centre et de l'Île-de-France. La façade atlantique, les reliefs et le pourtour méditerranéen apparaissent délaissés. En Limousin, le pic mar présente une répartition morcelée, avec des données concentrées sur les secteurs bocagers de la Haute-Vienne et les gorges boisées du Sud-Est corrézien.</p>				
				
Situation de l'espèce sur l'AEI				
<p>L'espèce a été contactée à deux reprises en période de reproduction au niveau des formations boisées de la frange Nord du site.</p>				



Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)			Enjeu assez fort	
Statut de patrimonialité			Statut réglementaire	
LR France	LR Régionale	ZNIEFF	DO	Protection nationale
VU	LC	X	-	A3
Écologie de l'espèce				
<p>La linotte mélodieuse est une espèce inféodée aux milieux ouverts à semi-ouverts présentant des zones buissonnantes (fourrés, haies basses), notamment au niveau des landes, des coupes forestières, des zones agricoles bocagères et des friches.</p> <p>À l'échelle nationale, les populations nicheuses de linotte mélodieuse sont considérées comme « vulnérables » par la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs, avec une diminution de près de 70 % constatée à l'échelle nationale depuis 1989. Depuis 2001, ce déclin s'être stabilisé, avec une tendance d'évolution de l'ordre de -8% sur la période (données STOC)..</p>				
Répartition			 <p>Nombre de mailles : 141 Nombre de mailles possèze : 74 Nombre de mailles possèze : 52 Nombre de mailles cœtanes : 15</p>	
<p>La linotte mélodieuse présente une répartition relativement uniforme sur l'ensemble du territoire français, avec des densités toutefois moins importantes dans le Limousin, en Midi-Pyrénées et dans le Sud-Est.</p> <p>En Limousin, la linotte mélodieuse présente une répartition assez morcelée, avec des populations bien présentes sur le plateau de Millevaches et la Haute-Vienne, mais des données beaucoup plus rares ailleurs.</p>				
Situation de l'espèce sur l'AEI				
<p>L'espèce a été contactée en période de reproduction au niveau des formations landicoles de la frange Nord du site. L'espèce est susceptible de s'alimenter régulièrement au niveau des friches rudérales.</p>				



3.4.6. Les Lépidoptères

3.4.6.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion, concernée par l'aire d'étude immédiate (faune limousin, observatoire « FAUNA », mailles n°E057N653) ne font état de la présence d'aucune espèce de Rhopalocères protégée ou d'intérêt patrimonial.

3.4.6.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortèges d'espèces recensés et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain ont permis de recenser **27 espèces** de Lépidoptères :

Cortèges d'espèces	Espèces	Utilisation de l'AEI	Eff. max	Habitats de développement
Cortège des prairies et ourlets herbacés mésophiles	Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>)	Reproduction possible	20	Prairies, friches et lisières herbacées mésophiles à méso-hygrophiles
	Azuré du trèfle (<i>Cupido argiades</i>)	Reproduction possible	5	
	Cuivré commun (<i>Lycaena phlaeas</i>)	Reproduction possible	8	
	Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>)	Reproduction possible	20	
	Goutte de sang (<i>Tyria jacobaeae</i>)	Reproduction possible	1	
	Hespérie de l'Alcécé (<i>Carcharodus alceae</i>)	Reproduction possible	1	
	Machaon (<i>Papilio machaon</i>)	Reproduction possible	1	
	Mégère (<i>Lasiommata megera</i>)	Reproduction possible	5	
	Mélitée des centaurées (<i>Melitaea phoebe</i>)	Reproduction possible	1	
	Mélitée des scabieuses (<i>Melitaea parthenoides</i>)	Reproduction possible	5	
	Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>)	Reproduction possible	20	
	Piérade du Chou (<i>Pieris brassicae</i>)	Reproduction possible	4	
	Piérade de la rave (<i>Pieris rapae</i>)	Reproduction possible	4	
	Petit nacré (<i>Issoria lathonia</i>)	Reproduction possible	1	
Souci (<i>Colias crocea</i>)	Reproduction possible	20		

Cortèges d'espèces	Espèces	Utilisation de l'AEI	Eff. max	Habitats de développement
Cortège des milieux semi-ouverts arbustifs	Amaryllis (<i>Pyronia tithonus</i>)	Reproduction possible	10	Fourrés, lisières buissonnantes et prairies bocagères
	Azuré des nerpruns (<i>Celastrina argiolus</i>)	Reproduction possible	2	
	Azuré porte-queue (<i>Lampides boeticus</i>)	Reproduction possible	1	
	Citron (<i>Gonepteryx rhamni</i>)	Reproduction possible	8	
	Gazé (<i>Aporia crataegi</i>)	Reproduction possible	5	
Cortège des lisières et milieux boisés	Aurore (<i>Anthocaris cardamines</i>)	Reproduction possible	8	Lisières boisées
	Bombyx buveur (<i>Euthrix potatoria</i>)	Reproduction certaine	1	
	Petite tortue (<i>Aglais urticae</i>)	Reproduction possible	5	
	Tabac d'Espagne (<i>Argynnis paphia</i>)	Reproduction possible	3	
Cortège des milieux rudéraux ou dégradés	Tircis (<i>Pararge aegeria</i>)	Reproduction possible	5	Friches rudérales
	Belle-Dame (<i>Vanessa cardui</i>)	Reproduction possible	5	
	Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)	Reproduction possible	10	

La **diversité de Lépidoptères** observée apparaît **modérément importante au regard de la surface prospectée**.

Les zones de prairies mésophiles et les friches abritent une importante part de la diversité spécifique. On y observe principalement des espèces ubiquistes des milieux ouverts herbacés (cuivré commun, fadet commun, azuré du trèfle, myrtil), ainsi que des papillons plutôt associés aux milieux ouverts fleuris, milieux les plus « naturels » (mélitée des scabieuses, mélitée des centaurées, ...).

Les zones semi-ouvertes, riches en fourrés, sont colonisées par des espèces se reproduisant sur des essences arbustives (gazé, citron, azuré des nerpruns...). Les zones de lisières forestières accueillent ici un cortège assez diversifié, avec des espèces plutôt associées aux lisières arborescentes (Tabac d'Espagne, Aurore, Tircis, ...).



Types de milieux favorables aux Lépidoptères recensés sur l'AEI (prairies fleuries et lisières étagées)

Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Comme le démontre le résultat des inventaires, les espèces de Lépidoptères rencontrées sont des taxons ubiquistes ou généralistes ne possédant pas d'enjeu patrimonial ou réglementaire. Ce sont des espèces possédant une large répartition et/ou peu d'exigences au niveau des milieux de vie. Leur valeur patrimoniale est donc évaluée comme très faible à faible.

Espèces	Europe	France			Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Plan National d'Actions	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF dét.	
Rhopalocères							
Amaryllis (<i>Pyronia tithonus</i>)	-	-	LC	-	Absence de données	-	Très faible
Aurore (<i>Anthocharis cardamines</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Azuré des nerpruns (<i>Celastrina argiolus</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Azuré port-queue (<i>Lampides boeticus</i>)	-	-	LC	-		-	Faible
Azuré du trèfle (<i>Cupido argiades</i>)	-	-	LC	-		-	Faible
Belle-Dame (<i>Vanessa cardui</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Citron (<i>Gonepteryx rhamni</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Cuivré commun (<i>Lycaena phlaeas</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible

Espèces	Europe	France			Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Plan National d'Actions	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF dét.	
Rhopalocères							
Gazé (<i>Aporia crataegi</i>)	-	-	LC	-			Faible
Hespérie de l'Alcée (<i>Carcharodus alceae</i>)	-	-	LC	-		-	Faible
Machaon (<i>Papilio machaon</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Mégère (<i>Lasiommata megera</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Mélitée des centaurées (<i>Melitaea phoebe</i>)	-	-	LC	-		-	Faible
Mélitée des scabieuses (<i>Melitaea parthenoides</i>)	-	-	LC	-		-	Faible
Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Petite tortue (<i>Aglais urticae</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Piéride du Chou (<i>Pieris brassicae</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Piéride de la rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Souci (<i>Colias croceus</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Tabac d'Espagne (<i>Argynnis paphia</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Tircis (<i>Pararge aegeria</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)	-	-	LC	-		-	Très faible
Hétérocères							
Bombyx buveur (<i>Euthrix potatoria</i>)	-	-	-	-		-	Très faible
Goutte de sang (<i>Tyria jacobaeae</i>)	-	-	-	-		-	Très faible

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Protection nationale – Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure



3.4.6.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Lépidoptères

Cortèges	Espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional ¹³	Rareté régionale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Cortège des prairies et ourlets herbacés mésophiles	Espèces du cortège	Très faible à faible	Modéré à notable	Très commun à commun	Reproduction possible	-	Faible
Cortège des milieux semi-ouverts arbustifs	Espèces du cortège		Modéré à notable	Très commun à commun	Reproduction possible	-	Faible
Cortège des lisières et milieux boisés	Espèces du cortège		Modéré	Très commun à commun	Reproduction possible à certaine	-	Faible
Cortège des milieux rudéraux ou dégradés	Espèces du cortège		Modéré	Très commun à commun	Reproduction possible	-	Très faible

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIÉS AUX LÉPIDOPTÈRES

Les enjeux de l'AEI associés aux lépidoptères se présentent comme globalement faibles. Malgré une importante diversité spécifique recensée au sein des prairies et lisières arborées, aucune espèce à enjeu n'a été notée.

¹³ Extrait du document FAUNA (Coord.) 2020. Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : listes des espèces et indicateurs. Décembre. Pessac, 22P.



3.4.7. Les Odonates

3.4.7.1. Données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion, concernée par l'aire d'étude immédiate (maille n° E057N653, faune limousin, SLO, observatoire « FAUNA ») font état de la présence de 5 espèces d'Odonates d'intérêt patrimonial :

Nom vernaculaire (<i>Nom latin</i>)	Statut de protection / Patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Aesche paisible (<i>Boyeria irene</i>)	« Quasiment menacé » LRR	Nulle
Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Protection nationale Annexe II Directive Habitats Déterminant ZNIEFF	Nulle
Caloptéryx occitan (<i>Calopteryx xanthostoma</i>)	« Quasiment menacé » LRR	Faible (alimentation / stationnement)
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Protection nationale Annexe II Directive Habitats « Quasiment menacé » LRR Déterminant ZNIEFF	Faible (alimentation / stationnement)
Gomphe à crochet (<i>Onychogomphus uncatus</i>)	« Quasiment menacé » LRR	Faible (alimentation / stationnement)

L'essentiel des espèces d'Odonates d'intérêt patrimonial citées localement est associé aux ruisseaux et rivières à bonne qualité écologique. Cette typologie de milieux aquatiques n'est pas présente sur l'aire d'étude. Toutefois, le cours du Cussou, s'écoulant en marge Nord du site est susceptible d'accueillir certaines de ces espèces, qui pourraient ainsi fréquenter ponctuellement les milieux de l'AEI en phase d'alimentation et/ou de maturation sexuelle (cas des Anisoptères).

L'agrion de mercure, pour sa part, fréquente principalement les fossés, sources et ruisselets végétalisés en contexte ensoleillé. Ce type de micro-habitat n'est pas non plus présent sur l'AEI.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible pour la zone d'étude, principalement en lien avec l'absence de points d'eau ou fossés propices au développement larvaire.

3.4.7.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les prospections de terrain ont permis de recenser 2 espèces d'Odonates sur l'AEI :

Cortèges d'espèces	Espèces	Utilisation de l'AEI	Eff. max	Habitats de développement sur l'AEI
Cortège des eaux stagnantes à faiblement courantes	Agrion à larges pattes (<i>Platynemis pennipes</i>)	Alimentation / maturation sexuelle	5	Friches, lisières
	Leste brun (<i>Sympecma fusca</i>)		1	

En raison de l'absence direct de points d'eau ou de ruisseaux sur l'AEI seules deux espèces ont été observées lors des inventaires de la faune. Le leste brun et l'agrion à larges pattes sont deux espèces qui utilisent potentiellement le cours d'eau en marge de la zone d'étude au nord du site pour se reproduire et qui utilisent le site pour s'alimenter le long des lisières où ils trouvent leur proies.



Zone d'alimentation proche du cours d'eau en marge nord de l'AEI (Lisière forestière (gauche) lande (droite))



Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Les 2 espèces recensées sont très communes à communes et dénuées de statut de protection ou de patrimonialité.

Espèce	Europe	France			Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Plan National d'Actions	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF dét.	
Agrion à larges pattes (<i>Platycnemis pennipes</i>)	-	-	LC		LC	-	Très faible
Leste brun (<i>Sympecma fusca</i>)	-	-	LC		LC	-	Faible

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats
Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)
Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du 23 avril 2007
A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats
A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées
CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

3.4.7.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Odonates

Cortèges	Espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional ¹⁴	Rareté régionale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Cortège des eaux stagnantes à faiblement courantes	Espèces du cortège	Très faible à faible	Notable	Très commun à commun	Alimentation / maturation sexuelle	-	Très faible

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIES AUX ODONATES

Avec 2 espèces inventoriées, le cortège d'Odonates observé apparaît très peu diversifié, en lien avec l'absence d'habitats aquatiques sur l'AEI. L'enjeu associé à ce groupe faunistique est jugé « très faible ».

¹⁴ Extrait du document FAUNA (Coord.) 2020. Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : listes des espèces et indicateurs. Décembre. Pessac, 22P.

3.4.8. Les Orthoptères

3.4.8.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion, concernée par l'aire d'étude immédiate (faune-limousin, observatoire « FAUNA », mailles n°E057N653) ne font état de la présence d'aucune espèce d'Orthoptères d'intérêt patrimonial.

3.4.8.2. Résultats des inventaires de terrain

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain nous ont permis de recenser 10 espèces d'Orthoptères.

Cortèges d'espèces	Espèces	Utilisation de l'AEI	Habitats de développement
Cortège des milieux thermophiles ouverts faiblement végétalisés	Aïolope émeraude (<i>Aiolopus thalassinus</i>)	Reproduction possible	Friches rudérales, secteurs ouverts des landes sèches
	Oedipode turquoise (<i>Oedipoda caerulea</i>)	Reproduction possible	
	Grillon bordelais (<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>)	Reproduction possible	
Cortège des milieux herbacés mésophiles	Criquet mélodieux (<i>Chortippus biggutululus</i>)	Reproduction possible	Prairies et friches herbacées
	Criquet noir-ébène (<i>Omocestus rufipes</i>)	Reproduction possible	
	Criquet duettiste (<i>Chortippus brunneus</i>)	Reproduction possible	
	Grillon champêtre (<i>Gryllus campestris</i>)	Reproduction possible	
Cortège des milieux semi-ouverts à buissonnants	Grillon d'Italie (<i>Oecanthus pellucens</i>)	Reproduction possible	Lisières, fourrés, landes
	Leptophye ponctuée (<i>Leptophyes punctatissima</i>)	Reproduction possible	
	Phanéroptère commun (<i>Phaneroptera falcata</i>)	Reproduction possible	

Le cortège d'Orthoptères observé apparaît peu diversifié, se concentrant principalement au niveau des secteurs de prairies mésophiles et des milieux buissonnants.

Les pâturages mésophiles et les friches herbacées accueillent des espèces assez ubiquistes (criquet noir-ébène, criquet mélodieux,...), tandis que les friches rudérales pionnières abritent un lot d'espèces



plus caractéristiques des milieux faiblement végétalisés (oedipode turquoise, oedipode émeraude, grillon bordelais). Les landes et fourrés à genêt à balai sont pour leur part colonisés par espèces inféodées aux milieux buissonnants, comme la leptophye ponctuée, le grillon d'Italie et le phanéroptère commun.



Types de biotopes propices aux orthoptères sur l'aire d'étude



Aïolope émeraude (à gauche) et Phanéroptère commun (à droite)

Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Les espèces recensées ne revêtent aucun statut de patrimonialité.

Espèce	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Domaine biogéographique	ZNIEFF dét.	
Aïolope émeraude (<i>Aiolopus thalassinus</i>)	-	-	4	4	-	Faible
Criquet duettiste (<i>Chortippus brunneus</i>)	-	-	4	4	-	Très faible
Criquet mélodieux (<i>Chortippus biggutulus</i>)	-	-	4	4	-	Très faible
Criquet noir-ébène (<i>Omocestus rufipes</i>)	-	-	4	4	-	Très faible
Grillon bordelais (<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>)	-	-	4	4	-	Faible
Grillon champêtre (<i>Gryllus campestris</i>)	-	-	4	4	-	Très faible
Grillon d'Italie (<i>Oecanthus pellucens</i>)	-	-	4	4	-	Très faible
Oedipode turquoise (<i>Oedipoda caerulescens</i>)	-	-	4	4	-	Très faible
Phanéroptère commun (<i>Phaneroptera falcata</i>)	-	-	4	4	-	Faible
Leptophye ponctuée (<i>Leptophyes punctatissima</i>)	-	-	4	4	-	Très faible

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;

Protection nationale – Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats ; A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France et Liste Rouge Régionale

1 = espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2 = Espèces fortement menacées d'extinction ; 3 = Espèces menacées, à surveiller ; 4 = Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances



3.4.8.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Orthoptères

Cortèges	Espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Tous cortèges	Espèces de ces cortèges	Très faible à faible	Reproduction possible / Alimentation	-	Faible

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIES AUX ORTHOPTERES

Les enjeux associés aux orthoptères concernant l'AEI sont évalués comme « faible ». En effet, les espèces recensées apparaissent pour l'essentiel ubiquistes et dénuées de statut de patrimonialité.



3.4.9. Les Coléoptères

3.4.9.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Priest-Taurion, concernée par l'aire d'étude immédiate (faune-limousin, observatoire « FAUNA », mailles n°E057N653) ne font état de la présence d'aucune espèce de Coléoptères protégée ou d'intérêt patrimonial.

Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain nous ont permis de recenser 1 espèce de coléoptère.

Cortèges d'espèces	Espèces	Utilisation de l'AEI	Eff. max	Habitats de développement
Coléoptères prédateurs	Cicindèle champêtre (<i>Cicindela campestris</i>)	Reproduction possible	1	Friche

Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

L'espèce de cicindèle recensée au niveau des prairies est dénuée de statut de protection et possède une faible valeur patrimoniale.

Espèce	Europe		France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Liste Rouge Européenne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF dét.	
Cicindèle champêtre (<i>Cicindela campestris</i>)	-	-	-	-	-	-	Faible

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;

Protection nationale – Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats ; A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France et **Liste Rouge Régionale**

1 = espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2 = Espèces fortement menacées d'extinction ; 3 = Espèces menacées, à surveiller ; 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

3.4.9.2. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Coléoptères

Cortèges	Espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Espèces prédatrices	Cicindèle champêtre (<i>Cicindela campestris</i>)	Faible	Reproduction possible / Alimentation	-	Faible

CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX DE L'AEI ASSOCIES AUX COLEOPTERES

Les enjeux de l'AEI relatifs aux Coléoptères peuvent être évalués comme « faible », avec l'absence d'espèce à statut de protection et/ou de patrimonialité.